

Mémoire de fin d'études : "L'architecture modulaire au service des logements d'urgence pour le sans-abrisme"

Auteur : Remy-Paquay, Emeline

Promoteur(s) : Schmitz, Dimitri

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/11836>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Université de Liège – Faculté d'Architecture

L'ARCHITECTURE MODULAIRE AU SERVICE DES LOGEMENTS D'URGENCE POUR LE SANS-ABRISME

Travail de fin d'études présenté par Emeline REMY-PAQUAY

en vue de l'obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de : Dimitri SCHMITZ

Année académique 2020 - 2021

Axe de recherche : Transversal

REMERCIEMENTS

Je tiens, tout d'abord, à remercier mon promoteur Monsieur Dimitri SCHMITZ pour avoir supervisé ce travail avec la plus grande attention et bienveillance. Un merci particulier pour ses conseils et son soutien qui m'ont aidée à atteindre mes objectifs.

Je remercie ensuite ma maman, Claudine, qui a pris le temps et la patience de relire attentivement ce mémoire. Mon papa, Jacques, et ma soeur, Estelle, ont également participé à la réalisation grâce à leurs précieux conseils.

Je voudrais ensuite exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont permis de faire avancer ce travail notamment les personnes contactées qui ont pris le temps de répondre à mes questions.

Il est également important de remercier, Madame Julie NEUWELS et Monsieur Jérôme TRIGAUX d'avoir accepté avec enthousiasme de lire ce travail et de faire partie de mon jury.

Merci à mes amies Constance, Alice, Isaline, Rachel et Salomé avec qui on s'est toujours soutenues mutuellement. dans nos études.

Enfin, je remercie très chaleureusement ma famille et mon entourage proche pour leur contribution et leur grand soutien au long de ces cinq années d'études d'architecture.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	6
1.1	CHOIX DU SUJET	6
1.2	CONTEXTUALISATION	6
1.3	METHODOLOGIE	8
1.4	LIMITES DU TRAVAIL	9
2.	PREMIÈRE PARTIE : LE SANS-ABRISME	11
2.1	ÉLÉMENTS DE DÉFINITION	11
2.1.1	CLOCHARD	11
2.1.2	SANS-ABRI	12
2.1.3	SDF	12
2.2	TYPOLOGIE ETHOS	13
2.3	PAUVRETÉ EN BELGIQUE	15
2.3.1	POPULATION IMPACTÉE	16
2.3.2	CAUSES DU SANS-ABRISME	17
2.3.2	« ANTI-SDF »	17
2.4	EXCLUSION SOCIALE	19
2.5	RÉINSERTION	21
2.6	LOGEMENTS VIDES	21
2.7	HAUSSE DES LOYERS	22
2.8	STRUCTURES D'AIDE EXISTANTES EN BELGIQUE	23
2.8.1	CPAS	23
2.8.2	SPP IS	24

2.9	DIFFÉRENTS SERVICES	25
2.9.1	SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR	25
2.9.2	ABRIS DE NUIT ET HÉBERGEMENTS D'URGENCE	26
2.9.3	MAISONS D'ACCUEIL	26
2.10	HOUSING FIRST BELGIUM	27
2.11	PLAN D'URGENCE LOGEMENT	29
3.	DEUXIÈME PARTIE : L'ARCHITECTURE MODULAIRE	32
3.1	CONCEPT.....	32
3.1.1	DESCRIPTION	32
3.1.2	ENJEUX	33
3.1.3	AVANTAGES	34
3.2	QUALITÉ ARCHITECTURALE	35
3.3	RÔLE DE L'ARCHITECTE	36
3.4	LOGEMENTS D'URGENCE	37
3.5	TYPES DE FABRICATION	38
3.5.1	MODULES 2D	39
3.5.2	MODULES 3D	41
3.5.3	CONSTRUCTION HYBRIDE	44
3.5.4	MODULES OPEN-SIDE	45
3.6	MODULES TEMPORAIRES	47
4.	TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DE PROJETS	49
4.1	CHU BASTION DE BERCY	49
4.1.1	IMPLANTATION	49
4.1.2	LE PROJET	50
4.1.3	CONSTRUCTION	53

4.1.4 ASPECT SOCIAL	55
4.2 WOONBOX ET SWOT MOBIEL	56
4.2.1 WOONBOX	57
4.2.2 SWOT MOBIEL	59
4.3 CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIGOT	61
5. CONCLUSIONS	66
6. BIBLIOGRAPHIE	70
7. ANNEXES	80

1 INTRODUCTION

« Il y aura chaque hiver le “scandale des sans logis” et chaque été la “violence des banlieues”. »

Abbé Pierre

1. INTRODUCTION

1.1 CHOIX DU SUJET

Lors de mes déplacements à Liège, il n'y a pas un jour sans croiser un SDF¹ dans la rue. Ils sont nombreux dans le centre de la ville. J'ai été beaucoup intriguée par ce phénomène. Au premier abord, les personnes sans-abri n'inspirent pas beaucoup de confiance à notre société et elles sont souvent jugées négativement. Je me suis souvent demandée comment vivaient ces personnes, leur quotidien, mais également que faisaient-elles une fois la nuit tombée. J'étais au courant que des centres d'aide étaient présents dans la ville mais je n'en savais pas réellement plus sur le sujet. J'ignorais que différentes formes de logements pour les sans-abris existaient. La société actuelle ne cesse de voir grandir de l'individualisme. L'argent apparaît comme le centre et le moteur de toutes les actions humaines. Un fossé se creuse entre les plus riches et les plus pauvres.

Mes études d'architecture m'ont permis de réaliser des projets de logements collectifs et individuels. La plupart étaient destinés aux personnes de classe moyenne et non à des personnes en précarité. Le cours d'architecture modulaire que j'ai pu suivre durant ma dernière année d'étude, m'a permis d'apporter un nouveau regard sur une architecture en plein développement. C'est également grâce à ce cours que j'ai pu entamer ma réflexion sur le sujet.

1.2 CONTEXTUALISATION

En Belgique, un plan d'urgence logement 2020-2024 a été mis en place en région Bruxelles Capitale. Pour tenter de résoudre ces situations problématiques au niveau du logement, ce plan pourrait permettre de trouver une solution pour 15 000 des 49 000 ménages en attente d'un logement social.

Déjà en 2017, un appel a été lancé auprès des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) qui offrent et assurent un certain nombre de services aux citoyens belges : « L'objectif de

¹ Acronyme de "sans domicile fixe". Terme utilisé pour désigner un sans-abri.

l'appel à projets est d'augmenter le nombre de logements d'urgence en Belgique, en offrant aux CPAS les moyens financiers nécessaires pour acheter, construire, rénover, réhabiliter, transformer, aménager et/ou équiper des bâtiments affectés à cet usage. »² Ces centres sont sollicités car ils sont les premiers confrontés aux demandes urgentes de relogement.

Le sans-abrisme est une problématique qui est en phase avec l'actualité. Lors des périodes hivernales, les médias n'hésitent pas à mettre en avant cette thématique. Beaucoup de stéréotypes sur ces personnes sont perçus. La situation dramatique des sans-abris paraît alors comme un phénomène saisonnier uniquement présent en hiver et non le reste de l'année. C'est une problématique nationale qui touche les grandes ainsi que les petites villes de notre pays. Plusieurs villes tentent de lutter contre le sans-abrisme en mettant en oeuvre plusieurs initiatives. Les services d'aide des villes ne manquent pas de travail. Elles essayent d'apporter un soutien moral, financier, matériel ou encore un logement à ces personnes dans le besoin.

La crise du Covid recensée en 2020 a renforcé encore davantage les inégalités liées au logement. Si le gouvernement avait déjà très largement pris conscience de l'urgence de la problématique du logement à Bruxelles ainsi que dans le reste du pays, la crise sanitaire que nous traversons, les conséquences socio-économiques qui en découlent depuis plusieurs mois et les diverses mesures prises pour y faire face ont démontré à suffisance les inégalités existantes, particulièrement en matière de logement.³

De plus en plus de logements modulaires font apparition. Il y a une émergence de cette architecture depuis quelques années. Elle pourrait être une alternative aux solutions pour le logement d'urgence. Un grand engouement se fait ressentir pour le modulaire qui pourrait être pour certains une réponse efficace tant sur le coût, la rapidité de mise en oeuvre ou encore la durabilité des logements.

² SPP INTEGRATION SOCIALE, (2017). Appel à projets « *Innovation sociale dans la lutte contre le sans-abrisme & Logements d'urgence 2017* ».

³ Plan d'urgence logement 2020-2024.

1.3 MÉTHODOLOGIE

Le mémoire est organisé autour de trois grandes parties distinctes. Les deux premières mettent en place un travail théorique. Le phénomène du sans-abrisme est développé en profondeur dans la première partie. Dans un premier temps, j'ai parcouru des ouvrages, des revues afin d'explorer au mieux le sujet. Cette phase littéraire m'a permis d'approfondir mes connaissances sur le sujet. J'y ai trouvé un intérêt pour comprendre la cause, les personnes touchées, les problèmes et les conséquences émanant du sans-abrisme. On ne se doute pas forcément qu'autant de personnes sont touchées en Belgique par la précarité ou la pauvreté. La compréhension du vocabulaire est le point de départ de cette partie théorique afin de mieux saisir la thématique.

La deuxième partie touche l'architecture modulaire qui est une architecture en plein essor depuis quelques années. Ce travail théorique permet de comprendre son développement et sa mise en oeuvre. Cette architecture modulaire facilite l'évolution des infrastructures en fonction du développement et des besoins. De nombreuses possibilités offrent différents procédés de conception, de fabrication et de mise en place. D'où l'importance de mettre en avant les qualités de la modularité comme le coût ou la nature écologique mais également de constater ses limites.

La troisième partie est un travail d'analyse. Il met en lien les deux parties précédentes abordées. Il me semblait judicieux d'étudier des projets pour découvrir l'articulation entre l'architecture modulaire et la vie des nouveaux utilisateurs. Quatre projets de logement d'urgence de conceptions différentes seront analysés. Nous pourrons ainsi percevoir de manière concrète le thème de ce mémoire. Chaque projet sera exploré afin de caractériser et spécifier les logements choisis.

Une synthèse qui découle des analyses réalisées conclut ce mémoire. Nous pourrons mieux comprendre le rôle de l'architecte et son implication dans l'aide au sans-abrisme à travers sa conception de nouveaux logements d'urgence.

1.4 LIMITES DU MÉMOIRE

Le logement d'urgence permet de soulever de nombreuses questions sociologiques et politiques. Grâce à des compétences acquises lors de mes cinq années universitaires, ce travail a pour objectif premier de développer dans cette continuité une partie architecturale. Cette partie vient se raccrocher à la thématique sociologique importante de nos jours qu'est le sans-abrisme.

La finalité du mémoire n'est pas de proposer un modèle fixe d'architecture, mais plutôt de pouvoir mieux cerner la conception et le fonctionnement de plusieurs logements modulaires. Le présent travail permet d'évaluer objectivement comment cette modularité serait appliquée aux logements d'urgence et dans quelles conditions elle pourrait croître dans les prochaines années tout en essayant d'améliorer et diminuer le sans-abrisme.



2 PREMIÈRE PARTIE : LE SANS-ABRISME

2. PREMIÈRE PARTIE : LE SANS-ABRISME

2.1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Plusieurs termes viennent à l'esprit lorsque l'on évoque les personnes sans-abri : « vagabonds, clochards, SDF, sans-logis, itinérants, mendians, ... ». Eclaircissons ces différentes notions, ce vocabulaire relatif aux personnes étudiées. Le phénomène du « sans-abrisme » a engendré une grande diversité de définitions qui ont évolué au cours des époques et selon les lieux. Certains termes disparaissent petit à petit car leur caractère péjoratif est mal perçu de nos jours. Leur utilisation quotidienne diminue fortement sous l'impact des nouvelles notions que sont l'égalité des chances et le respect de l'être humain. Différentes opinions entre le pouvoir politique et les associations d'aide aux sans-abri sont présentes. Le premier a souvent tendance à minimiser le phénomène contrairement aux secondes qui aimeraient englober un maximum de personnes dans cette définition et ainsi recevoir plus de subsides d'aide au logement.

2.1.1 CLOCHARD

Le clochard est une personne sujette à une grande désocialisation vivant sans travail ni domicile.⁴ Ces personnes sont souvent marginalisées et Alexandre Vexliard est l'un des premiers sociologues français à s'intéresser à cette nouvelle catégorie de personnes dans les années 1950. Cette catégorie remplace celle du vagabond (utilisée au XIXe siècle). Pour lui, les clochards ne constituent pas un groupe homogène mais regroupent de multiples situations et parcours de vie.⁵ Ces personnes se sont désocialisées de la vie sociale traditionnelle, pour se resocialiser dans le monde des clochards. Cela provient de l'environnement social dans lequel ils vivent avec des contraintes (par exemple le chômage) et des problèmes individuels. Le clochard devient une représentation

⁴ DECLERCK, P. (2011). *Les Naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris : Plon.

⁵ PICHON, P., CARAËS, M-H. (2012). *La recherche s'expose : espace public et sans domicile fixe*, Saint-Étienne, p. 26.

fascinante de la transgression « comme le criminel, le toxicomane et la prostituée », il est « la figure emblématique de l'envers ricanant de la normalité et de l'ordre social ».⁶

2.1.2 SANS-ABRI

En Belgique, la catégorie « sans-abri » désigne une personne qui n'a ni adresse de référence pour avoir droit à de l'aide sociale, ni lieu permanent où loger et mener une vie digne.⁷ Ces personnes ne peuvent pas disposer d'une résidence habitable par leurs propres moyens et se trouvent alors donc dans une résidence collective où elles séjournent de manière passagère avant de pouvoir emménager dans une résidence personnelle. Les sans-abris vivent à la rue ou en hébergement d'urgence, de crise ou de nuit.

2.1.3 SDF

SDF est l'acronyme de Sans Domicile Fixe. Ce terme est connu depuis les années 80, souvent perçu comme plus péjoratif que le terme « sans-abri ». Cette catégorie désigne des personnes dépourvues de lieu de résidence. Elles vivent souvent dans des lieux non prévus pour l'habitation : rue, cave, parking, sous un pont, hall de gare, jardin public, etc. Le terme « sans » pointe un manque : un déficit de logement mais également un écart à la norme de la sédentarité.⁸ Au lieu de mettre en valeur les différences des personnes SDF, une homogénéisation crée et contribue à les enfermer dans une classe particulière. Le SDF est souvent catalogué par les médias comme une personne asociale, oisive, souffrant de solitude, passant ses journées à mendier et végéter sans travailler, souvent en état d'ivresse. Cette vision met toutes ces personnes dans un même panier alors que dans la réalité, elles présentent des profils plutôt différents.

⁶ VEXLIARD, A. 1957 (1998), *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Paris, p. 347.

⁷ FRANCQ, B. (2008). *Irrésolution des politiques publiques en Belgique : des pauvres aux sans-abri*. PICHON, P. *SDF, sans-abri, itinérant. Oser la comparaison*. Louvain : Presses de l'Université de Louvain, p. 59-69.

⁸ PICHON, P., CARAËS, M-H. (2012). *La recherche s'expose : espace public et sans domicile fixe*, Saint-Étienne, p. 27.

2.2 TYPOLOGIE ETHOS

Depuis 2005, la FEANTSA⁹ a élaboré une typologie dite ETHOS¹⁰ qui classifie les personnes sans-abri selon leur situation par rapport au logement. L'exclusion liée au logement est un processus (et non pas un phénomène statique) qui concerne beaucoup de ménages à différents moments de leur vie. Les personnes « en risque » de sans-abrisme sont aussi intégrées à cette approche. Cela permet de mettre en évidence la diversité de la population.

La typologie ETHOS définit 4 formes d'exclusions liées au logement¹¹ :

- être sans-abri : personnes vivant à la rue ou en hébergement d'urgence, de crise ou de nuit
- être sans logement : personnes vivant dans des structures d'hébergement (pour SDF, pour femmes, pour immigrés, pour sortant d'institution, pour bénéficiaires d'un accompagnement au logement à long terme)
- être en situation de logement précaire : personnes en habitat précaire, menacées d'expulsion ou de violences domestiques
- être en situation de logement inadéquat : personnes vivant dans des structures provisoires/ non conventionnelles, en logement indigne ou dans des conditions de surpeuplement sévère

Depuis le 12 mai 2014, un accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez soi a été signé par l'ensemble des niveaux de pouvoirs concernés. Ils définissent la personne sans abri de la manière suivante :

« Sans-abrisme et l'absence de chez-soi : situation dans laquelle une personne ne dispose pas de son logement, n'est pas en mesure de

⁹ FEANTSA : Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri

¹⁰ ETHOS : European Typology on Homelessness and housing exclusion

¹¹ AMA. (2017). *Les sans-abris : qui sont-ils ?* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-sans-abris-qui-sont-ils/>.

l'obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition. »¹²

ETHOS 2007 Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travailant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "*home*" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'*absence d'un logement*. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("*home*"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
Categorie Conceptuelle > LOGEMENT PRÉCAIRE	SANS LOGEMENT	1 Personnes vivant dans la rue	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
		2 Personnes en hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
		3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		5 Personnes en hébergement pour immigrés	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
		6 Personnes sortant d'institutions	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
		7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
		8 Personnes en habitat précaire	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement
		8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Occupation d'une habitation sans bail légal
		8.2 Sans bail de (sous-)location	Occupation illégale d'un logement;
		8.3 Occupation illégale d'un terrain	Occupation d'un terrain sans droit légal
		9 Personnes menacées d'expulsion	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels
		9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
		9.2 Avis de saisie (propriétaire)	
		10 Personnes menacées de violences domestiques	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
		11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabine de structure semi permanente
		12 Personnes en logement indigne	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
		13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables
Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an. Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)			

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.

Figure 1 : Tableau ETHOS.

¹² AMA. (2017). *Les sans-abris : qui sont-ils ?* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-sans-abris-qui-sont-ils/>.

2.3 PAUVRETÉ EN BELGIQUE

En Belgique, il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre de personnes sans-abri, il y a uniquement des évaluations. Chaque année, la population belge ne cesse d'augmenter. Malgré la crise sanitaire et un taux de surmortalité plus élevé en 2020, l'augmentation de population sera toujours bien présente. Elle augmentera en moyenne de 25 000 habitants par an dans les perspectives démographiques pour atteindre 12,8 millions d'habitants en 2070 (11,5 millions en 2020). À noter que si le nombre de ménages restera stable entre 2040 et 2070, la taille moyenne des ménages passera de 2,20 (2025) à 2,31 (2070) personnes. La taille moyenne actuelle des ménages est de 2,3. En Région Bruxelloise, une légère augmentation sera prévue dans les années à venir. Inversement, la taille des ménages aura tendance à diminuer dans le futur dans les autres régions (Région Flamande, Région Wallonne).

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de privation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté. L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la privation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).¹³

Les chiffres les plus élevés sont remarqués dans la capitale. Avec 37,8%, il y a presque trois fois plus de risque de pauvreté qu'en Flandre. La Wallonie, quant à elle, se trouve au milieu avec près de 25%. Cette pauvreté est plus importante dans les grandes villes de notre pays. Les résultats sont concentrés sur les ménages, ils ne permettent donc pas de prendre en compte les inégalités, principalement entre femmes et hommes.

¹³ IWEPS. (2021). *Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*. Fiche I013-AROPE. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.iweps.be>

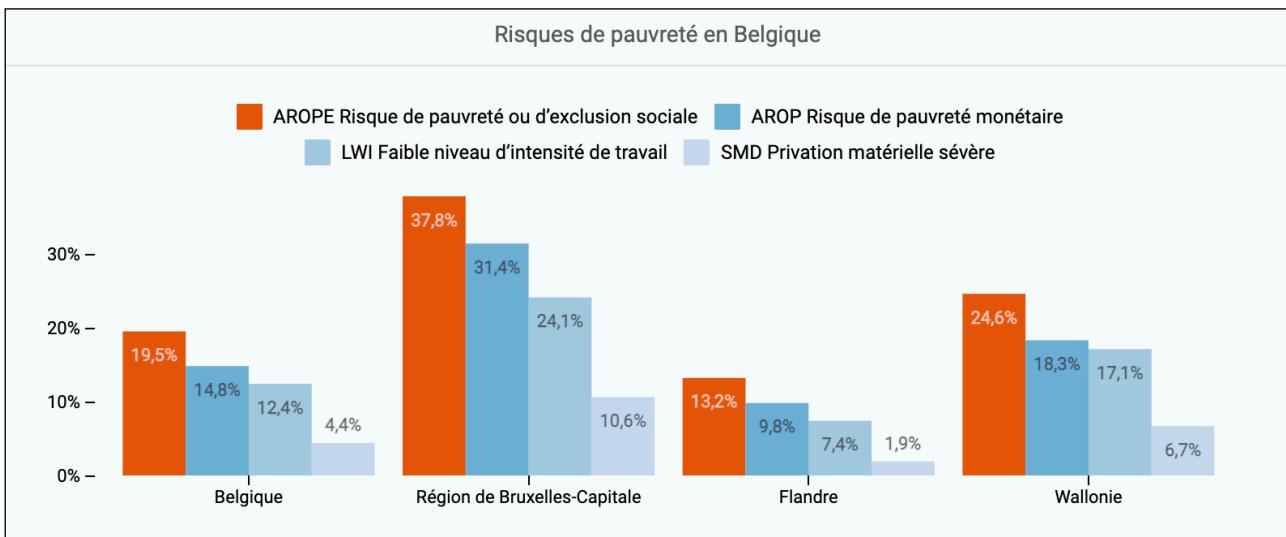


Figure 2 : Graphique du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

2.3.1 POPULATION IMPACTÉE

Contrairement à ce que l'on pense au premier abord, il n'y a pas que des hommes qui sont sans domicile. De plus en plus de femmes et enfants se retrouvent également dans cette situation. Moins visibles que les hommes dans l'espace public, les femmes en errance présentent beaucoup de vulnérabilités et de fragilités, d'autant plus qu'elles sont souvent accompagnées d'enfants. Les personnes en précarité sont des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 2.279 € par mois (pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants) et inférieur à 1.085 € net par mois pour un isolé.

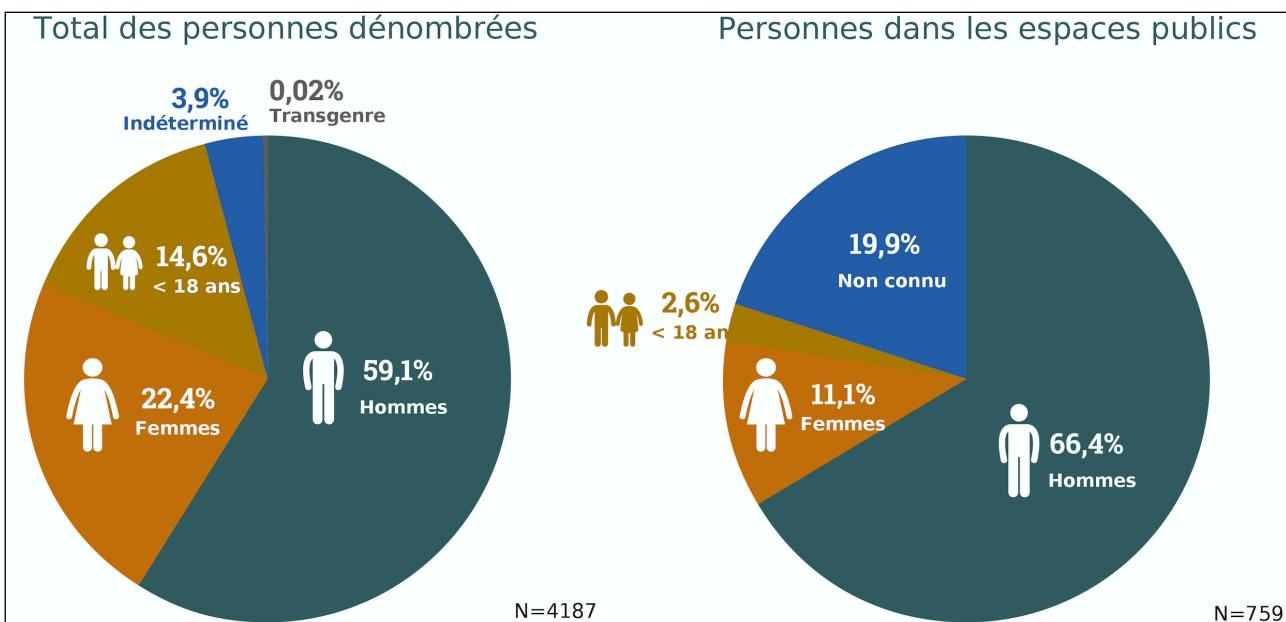


Figure 3 : Profil sociodémographique des personnes sans abri.

2.3.2 CAUSES DU SANS-ABRISME

De nombreux facteurs peuvent être à l'origine de cette exclusion du logement. Il y a des facteurs structurels en lien avec l'économie : la précarité, le manque d'accès à un logement abordable, le chômage (manque de revenus fixes). Mais également des facteurs individuels marqués par des sources affectives (divorce, décès), des maladies, de la violence, des dépendances à des substances (alcool, drogue). Ces éléments tendent à initier une stigmatisation de la population SDF. Le manque de coordination des services sociaux et les systèmes allocations mal structurés peuvent aussi affecter les individus et les plonger dans la rue.

Pour permettre au sans-abrisme de diminuer, inutile de criminaliser ou juger la situation de ces êtres humains. A contrario, un investissement et une réflexion pour de nouvelles solutions durables devraient être engagées et proposées contre l'exclusion liée au logement. C'est un processus complexe qui nécessite beaucoup de temps. Les avancées dans les recherches sur le sujet ont permis de prendre conscience de la complexité de la vie sans domicile. Parfois, certains sans-abris ne parviennent pas à se réinsérer dans la société et passent leur vie entière dans la rue. Leurs parcours sont différents les uns des autres. C'est pourquoi il est judicieux d'en tenir compte.

2.3.3 « ANTI-SDF »



Les personnes en situation de grande précarité sont parfois mal perçues par l'opinion publique. Depuis quelques années, la population dans la rue fait face à des dispositifs « anti-SDF » mis en place dans les grandes villes. C'est notamment le cas avec du nouveau mobilier urbain. A Liège, par

Figure 4 : L'incroyable «œuvre d'art» pour éloigner les SDF à Liège.

exemple, des sièges « anti-SDF » ont été installés dans les nouveau abris de bus de la ville. Il s'agit de bancs avec de légers accoudoirs placés au centre, ce qui empêche de s'y allonger. Un mur « anti-SDF » a également été construit sous la passerelle des Chiroux. Ces initiatives ont engendré des polémiques. Le mobilier urbain a été adapté au fil des années avec la volonté de rendre invisibles les sans-abris dans la ville.

Selon Yves Colin de la fondation Abbé-Pierre : « Ces dispositifs permettent de cacher la pauvreté plutôt que de la traiter sur le fond. ».

Ainsi, ces dispositifs tendent à éloigner les personnes sans-abri en les embarrassant pour s'asseoir ou de s'allonger dans l'espace public. Pourtant, quelques années auparavant, certains ont voulu dénoncer la situations de vie, et même de survie plutôt de ces humains avec des projets qui font acte de résistance. Dans les années 90, Lucy Orta dénonce la désintégration sociale des SDF en mettant en dessinant, confectionnant et revêtant des prototypes de vêtements refuge (*Refuge Wear*).¹⁴



Figure 5 : REFUGE WEAR - HABITENT 1992



Figure 6 : REFUGE WEAR INTERVENTION
LONDON EAST END 1998

Ce travail permet d'explorer les enjeux sociaux et interroge les frontières entre le corps et l'architecture. Ces structures autonomes sont des abris temporaires qui offrent une protection dans les situations d'urgence. *Refuge Wear* devient un espace minimum vital

¹⁴ PICHON, P., CARAËS, M-H. (2012). *La recherche s'expose : espace public et sans domicile fixe*, Saint-Étienne, p. 43.

individuel, permettant de s'isoler du monde et créant un lieu de réflexion et de méditation.¹⁵

Comme le souligne Daniel Sibony (philosophe français) : « Habiter un espace c'est le prendre pour corps ».

Nous relevons dès lors une gradation dans les protections corporelles. Le vêtement adapté selon les saisons, permet de se protéger soit contre le froid soit contre le chaud. Les tentes, les parkas ou les sacs de couchage sont utilisés comme une enveloppe des corps. Orta mêle espace public, espace privé, forme architecturale et habillement intime en une structure qui peut être modulée et interprétée de façon personnelle et qui déploie ses propres extensions.

2.4 EXCLUSION SOCIALE

Bien que l'exclusion sociale soit un phénomène très ancien et commun à de nombreuses sociétés, l'expression "exclusion sociale" est apparue dans les années 1980. Elle résulte d'un processus de désagrégation. Souvent elle est confondue avec la pauvreté, la discrimination ou la ségrégation. L'exclusion sociale est la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut être volontaire mais il est souvent subi.

Ces hommes et femmes ont souvent un parcours de vie similaire avec des ruptures sociales ou familiales, des décrochages professionnels (perte d'emploi), perte de logement.

Même s'il arrive que pour certaines familles la pauvreté soit présente depuis des générations, on ne naît pas précaire, exclu. Cela peut arriver à n'importe qui. Des enchainements d'événements peuvent donc mener à cette exclusion. Elle se traduit par une grande pauvreté mais également une rupture avec la vie sociale en général. Elle est

¹⁵ STUDIO ORTA. *REFUGE WEAR - HABITENT*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.studio-orta.com/fr/artwork/3/Refuge-Wear-Habitent>.

souvent vécue comme une perte d'identité. Beaucoup de personnes vivent dans un isolement absolu, elles peinent à mettre en oeuvre une solidarité autour d'elles.

L'indicateur européen de la pauvreté montre également que les groupes suivants courrent un risque plus élevé de pauvreté ou d'exclusion sociale : 65,9% pour les chômeurs, 49,7% pour les membres de familles monoparentales, 44,7% pour les locataires et 33,6 % pour les personnes faiblement éduquées.¹⁶

Les personnes ayant atteint un niveau d'éducation plus élevé sont moins sujettes à cette exclusion que des personnes ayant un faible niveau d'étude. C'est un cercle vicieux car la personne ayant un faible niveau d'éducation aura plus difficilement accès à l'emploi, et par ce fait, la précarité au sein de sa famille sera plus que probable. Les difficultés seront plus importantes pour les personnes ayant un faible niveau d'éducation, notamment dans la recherche d'emploi. Cela peut créer un cercle vicieux et des difficultés à sortir de la précarité.

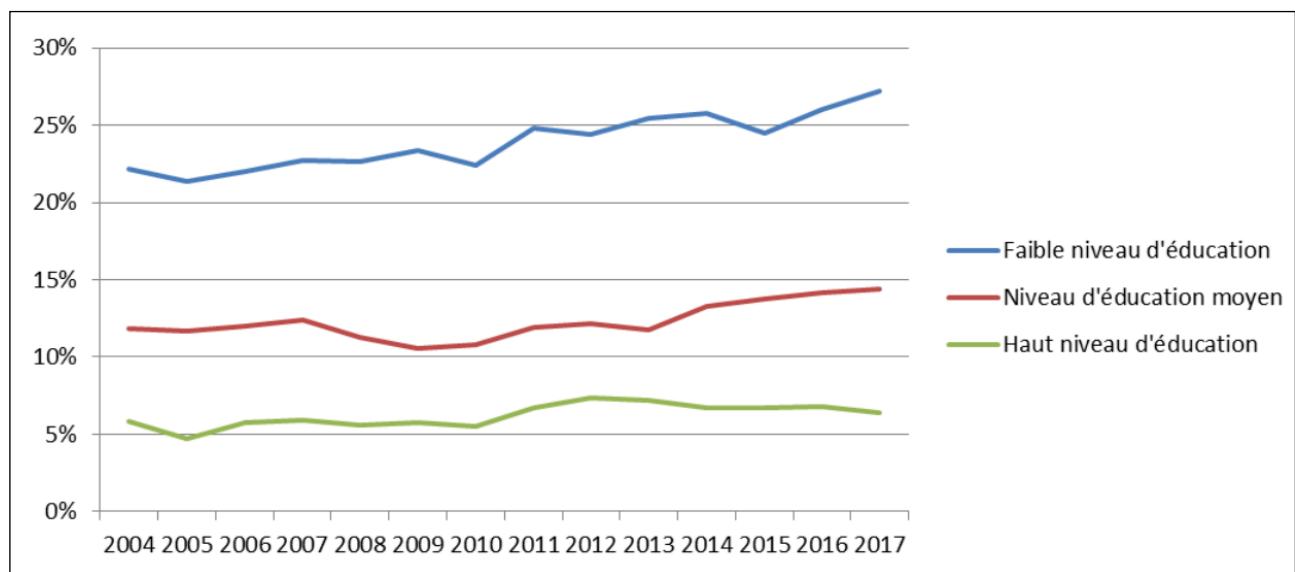


Figure 7 : Graphique : Évolution du taux de pauvreté monétaire selon le niveau d'éducation.

¹⁶ STABEL. (2017). *Les indicateurs de pauvreté en Belgique en 2017 (EU-SILC)*. [En ligne]. Disponible sur : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-indicateurs-de-pauvreté-en-belgique-en-2017-eu-silc>.

2.5 RÉINSERTION

Les institutions existantes permettent aux sans-domicile d'être aidés pour se réinsérer dans la vie sociale. Ces derniers peuvent retrouver un bien être, une autonomie mais également une nouvelle reconnaissance de la société. Souvent, une insertion professionnelle est proposée aux bénéficiaires. L'intégration économique peut alors s'envisager grâce à un travail rémunéré. L'activité engendre également des liens sociaux et à terme, l'obtention d'un logement individuel.

2.6 LOGEMENTS VIDES

En Belgique, il existe énormément de logements vides. Qu'ils soient à l'abandon ou inhabités, ces logements interviennent aussi dans la problématique. Ils sont considérés vides lorsqu'ils sont inhabités et non à vendre ou à louer, lorsqu'ils sont à vendre ou à louer depuis plus de 6 mois ou qu'ils soient inaccessibles (par exemple : au dessus d'un commerce avec un accès inexistant par l'extérieur). Tous ces espaces vides pourraient être mis à la disposition des personnes dans le besoin. Il y aurait en 2018 :¹⁷

- Entre 15 000 et 30 000 logements vides dans la Région Bruxelles Capitale dont 6 000 seraient habitables immédiatement.
- Entre 20 000 et 40 000 logements inoccupés en Wallonie dont 5200 logements publics.
- Pour les Régions Wallonie-Bruxelles, 20% des bâtiments vides appartiendraient aux pouvoirs publics.

Ces chiffres sont bien désolants puisque l'on sait que pas moins de 40 000 ménages en Wallonie et 49 000 ménages à Bruxelles sont inscrits sur des listes d'attente pour bénéficier d'un logement social. En ce qui concerne les sanctions, le gouvernement wallon à décider de mettre des amendes administratives aux propriétaires qui gardent

¹⁷ ALTER ECHO. (2016). *Lutte contre les logements vides : un proprio contraint d'assurer l'occupation de son bien.* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.alterechos.be/lutte-contre-les-logements-vides-un-proprio-contraint-d-assurer-l-occupation-de-son-bien/>.

des logements inoccupés. L'amende s'élève entre 500€ et 12 500€¹⁸ par logement en fonction de leur superficie, selon des périodes de 12 mois, avec un minimum de trois mois d'inoccupation.

2.7 HAUSSE DES LOYERS

Ces dernières années, l'augmentation des loyers a également favorisé le sans-abrisme. Cette hausse des loyers est plus rapide que celle de l'indice des prix à la consommation. Ni la taille des logements, ni leur confort n'ont augmenté contrairement aux loyers.

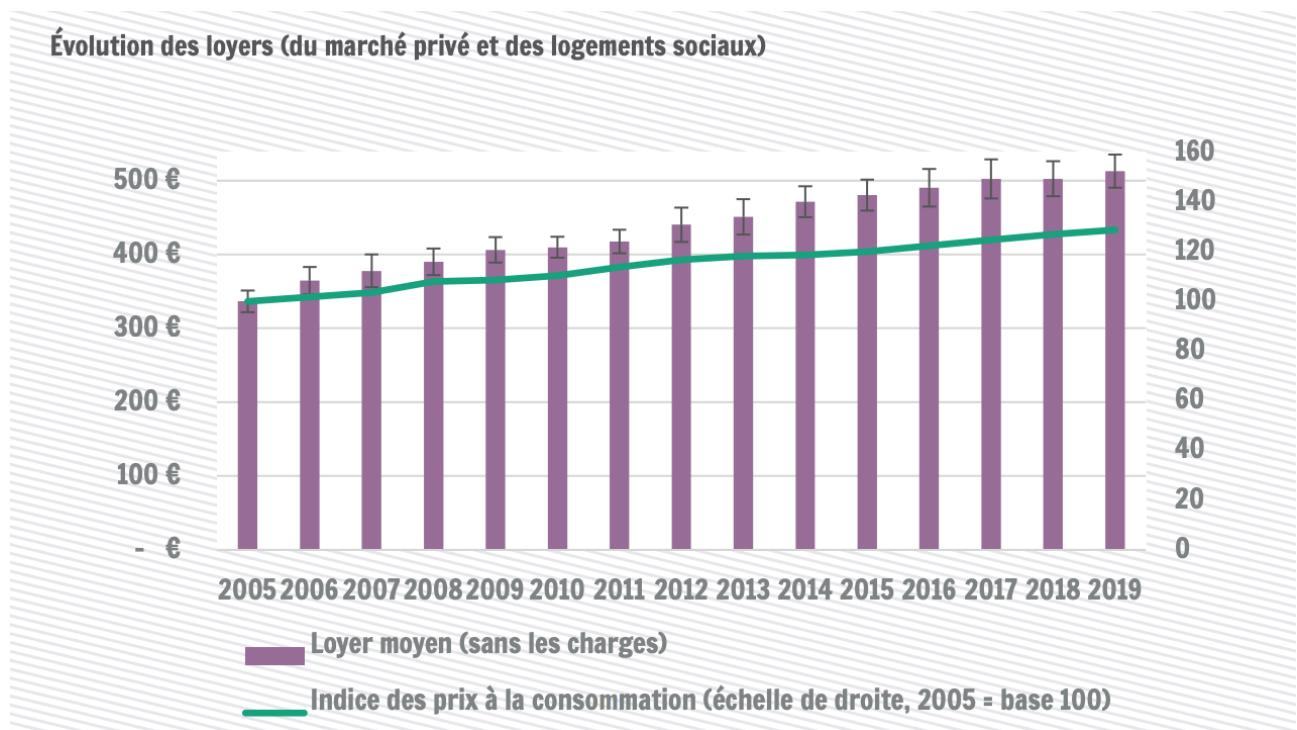


Figure 8 : Évolution des loyers (du marché privé et des logements sociaux)

Le revenu net consacré au loyer par les ménages locataires à quant à lui malgré tout légèrement augmenté. En 2019, la moitié des ménages locataires consacraient plus de 25 % de leurs revenus à leur loyer, un quart en consacraient plus de 35 % et un quart en consacraient moins de 9 %.¹⁹

¹⁸ L'ÉCHO. (2021). *Nouvel arsenal dans la chasse aux logements inoccupés en Wallonie*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/nouvel-arsenal-dans-la-chasse-aux-logements-inoccupes-en-wallonie/10288848.html>.

¹⁹ IWEPS. *Loyers en Wallonie*. [En ligne]. Disponible sur : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/03/I016-LOYERS-032021_full1.pdf.

2.8 STRUCTURES D'AIDE EXISTANTES EN BELGIQUE

En Belgique, le Gouvernement a mis en place plusieurs financements et mesures de soutien pour lutter contre la précarité et le sans-abrisme. Il est épaulé par de nombreux services notamment par l'AMA. La Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) fédère des institutions assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes et de familles en difficultés psychosociales mais aussi des personnes morales ou physiques actives dans le domaine de l'aide et de l'accueil de personnes en grande précarité sociale.²⁰ Pas moins de 80 services sont membres de la fédération. Il y en a 40% dans la capitale et 60% en Wallonie. Ces différentes institutions sont des maisons d'accueil, des centres d'hébergement d'urgence, des abris de nuit, des maisons de vie communautaire, du travail de rue, des services d'accueil de jour, des services d'accompagnement à domicile.

2.8.1 CPAS

Des Centres publics d'action sociale (CPAS) existent depuis près de 45 ans. Ils veillent à la conservation de la dignité humaine en favorisant les besoins essentiels tels que le droit au logement, à l'alimentation, aux soins, à l'habillement, aux déplacements. L'aide peut être financière, sociale, médicale ou psychologique et est fournie pour tous les membres d'un ménage. Cette aide sociale accompagnent les belges dans l'optique d'une réinsertion à la vie sociale.

Un CPAS se trouve dans chaque commune de Belgique. Il y a donc 581 communes. Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (RIS) du CPAS ne cesse d'augmenter chaque année. En particulier, la dernière décennie avec la prise en charge des exclus du chômage et des réfugiés, mais aussi de nouvelles catégories précarisées, comme les étudiants.

Au mois d'octobre 2017 on comptait 140.678 bénéficiaires d'un revenu d'intégration en Belgique. Il s'agit ici du chiffre mensuel stable le plus récent du nombre de bénéficiaires

²⁰ AMA. *Qui sommes-nous?* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ama.be/lama/>.

d'un RIS. Pour 1.000 habitants (%), il y avait 12,43 bénéficiaires d'un RIS en octobre 2017 contre 7,51 en janvier 2006.²¹

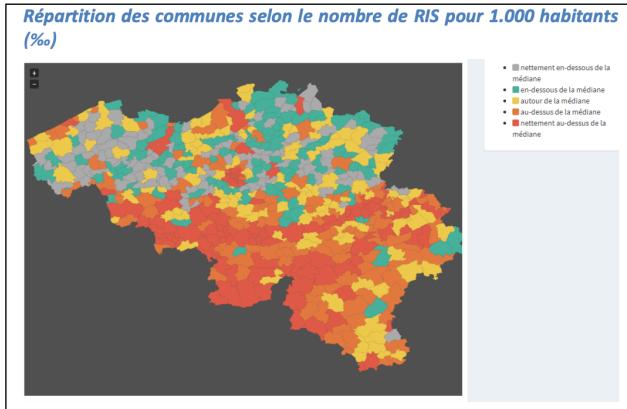


Figure 9 : Répartition des communes selon le nombre de RIS pour 1.000 habitants

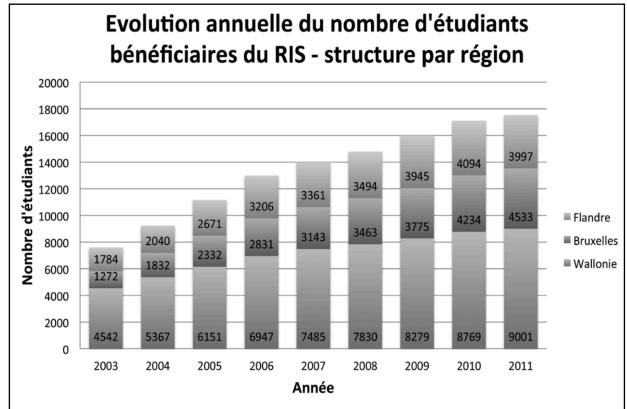


Figure 10 : Évolution annuelle du nombre d'étudiants bénéficiaires du RIS - structure par région

2.8.2 SPP IS

Le service public fédéral de programmation intégration sociale (SPP IS) a été fondé en 2003 et s'efforce de garantir une existence digne à toute personne vivant en situation de pauvreté :

« Le SPP IS prépare, met en œuvre, évalue et suit une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantit les droits sociaux fondamentaux à chacun d'une manière durable. »²²

Le SPP IS est l'un des partenaires du CPAS. Il a été créé pour pouvoir les épauler. Il mène une lutte contre la pauvreté mais instaure aussi un travail de prévention. Plusieurs projets (Housing Firts, MIRIAM) oeuvrent en collaboration avec le service.

Le SPP IS participe aussi dans le secteur de l'aide alimentaire grâce à des Fonds européens d'aide aux plus démunis (FEAD). Ces fonds lui sont utiles afin d'offrir une aide

²¹ SPP IS (2017). *Le baromètre de l'intégration sociale*.

²² SPP IS. *A propos du SPP Intégration Sociale*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.mi-is.be/fr/a-propos-du-spp-is>.

alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes dans le besoin. Le SPP Intégration Sociale approvisionne chaque année les CPAS et les associations – en collaboration avec les banques alimentaires du pays – en produits à distribuer gratuitement aux plus démunis à travers toute la Belgique.²³

2.9 DIFFÉRENTS SERVICES

Différents services existent pour répondre à des besoins variés.; cela justifie l'importance de garder cette diversité. Le secteur dédié à l'aide des sans-abris permet de donner deux types de services : les services agréés et subsidiés ainsi que les services non-agréés (ou en voie de l'être). Sans ces services, il serait quasiment impossible aux sans-abris de vivre l'hiver dans la rue, mais également d'entrevoir des perspectives positives qui pourraient les aider à s'en sortir.

2.9.1 SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR

Ces services permettent aux sans-abris de pouvoir se poser en journée. Ces structures d'accueil offrent un accompagnement social mais aussi notamment un département d'hygiène (pouvoir prendre une douche, de faire une lessive, obtenir des soins infirmiers), des pièces pour prendre des repas, des loisirs pour passer le temps. Ce sont des lieux d'accueil et de convivialité qui peuvent aider les sans-abris à passer la journée dans de bonnes conditions.

À Liège, le centre Accueil Botanique situé dans le centre de la ville, offre toutes ces prestations aux sans-abris. Il est possible pour ces personnes d'y rester la matinée de 9h à 12h en semaine. Un petit déjeuner y est proposé. Le service n'est assuré quasiment que par des bénévoles. Quarante-cinq places assises sont prévues mais environ 80 personnes y entrent durant la matinée. La plupart sont des personnes sans domicile et des personnes souffrant de solitude s'y rendent également.

²³ SPP IS. A propos du SPP Intégration Sociale. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.mi-is.be/fr/a-propos-du-spp-is>.

2.9.2 ABRIS DE NUIT ET HÉBERGEMENTS D'URGENCE

Ces structures ont pour mission d'assurer, gratuitement et inconditionnellement, un hébergement collectif d'urgence pour la nuit aux personnes en difficultés sociales.²⁴ Les abris visent à proposer un lit pour toute personne en demande, quel que soit le nombre de nuits, mais cela nécessite des places libres.

L'Opération Thermos est un centre d'hébergement temporaire fonctionnant uniquement en période hivernale : de la fin octobre à la fin avril. Il est ouvert depuis 30 ans dans la ville de Liège. Des bénévoles y travaillent, c'est la raison pour laquelle il est exclusivement ouvert en hiver. Cet abri de nuit dispose de 24 lits ainsi qu'un restaurant social qui peut servir en moyenne jusqu'à 120 repas quotidiens.²⁵ La priorité d'accès est donnée aux nouveaux, c'est-à-dire les sans-abris qui n'étaient pas là le soir précédent. Chaque personne est répertoriée dans un livre afin de contrôler la fréquentation de cette structure par les sans-abris.

2.9.3 MAISONS D'ACCUEIL

Les maisons d'accueil développent un projet particulier, souvent lié et centré sur le type de population accueillie (hommes, femmes, enfants, familles). Les projets et l'implantation géographique des maisons varient en fonction des personnes destinées. De manière générale, la présence de nombreuses femmes (souvent avec enfants), le rajeunissement, et l'augmentation des personnes de nationalité ou d'origine étrangère récente font se diversifier les pédagogies et les modes de prise en charge. Un travail de réinsertion. Le secteur des maisons d'accueil est donc un secteur extrêmement diversifié.²⁶

²⁴ AMA. *Les acteurs du secteur*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-acteurs-du-secteur/>.

²⁵ OPÉRATION THERMOS. *Accueil*. [En ligne]. Disponible sur : <https://thermos-liege.be/>.

²⁶ MENNIG, C., VANHESSEN, C. (2018). *Les maisons d'accueil agréées par la commission communautaire française*. [En ligne]. Disponible sur : https://www.cbcf.be/IMG/pdf/2018_rapport_sectoriel_-_maisons_d_accueil_cocof.pdf?1950/e83f5d20de070204807dc4e4ee0a0ef59a979b61.

L'ASBL SANS LOGIS est une association sans but lucratif qui organise les maisons d'accueil : Une maison d'accueil pour femmes et enfants de 44 lits ; une maison d'accueil pour hommes et familles de 64 lits ; une maison de vie communautaire de 17 lits.

La maison d'accueil pour femmes et enfants permet d'héberger en urgence des femmes en difficultés accompagnées ou non d'enfant(s). L'hébergement possède 31 lits pour adultes ainsi que 13 lits pour enfants. Un accompagnement psychosocial avec les enfants, en relation avec la mère, est proposé. Des formules diverses dans les projets individualisés de réinsertion sont basées sur 3 axes :²⁷

- l'accès à l'ensemble des droits (retrouver des ressources financières, appel à un avocat...)
- le développement des ressources personnelles
- la réinsertion sociale dans l'environnement quotidien.

2.10 HOUSING FIRST BELGIUM

Le modèle Housing First est apparu dans les années 90 à New-York. Ce projet a été développé dans l'optique de venir en aide aux sujets vivants dans la rue et présentant des troubles psychiques ou des pathologies mentales sérieuses. Il permet donc d'aider les êtres les plus fragiles.

Un travail de recherche dirigé sur les conditions de vie de ces personnes a permis de se rendre compte que malgré des traitements ou des programmes intensifs dans des institutions, la plupart du public ciblé finissait quand même par retourner vivre à la rue quelques temps plus tard. Les observations ont permis de comprendre que les personnes étudiées ne désiraient pas forcément des soins dans un premier temps mais plutôt un accès rapide à un logement. Grâce à ces résultats, l'opération Housing First est née.

²⁷ ALISS. *Maison d'accueil des SANS LOGIS pour femmes et enfants*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.aliss.be/node/1727>.

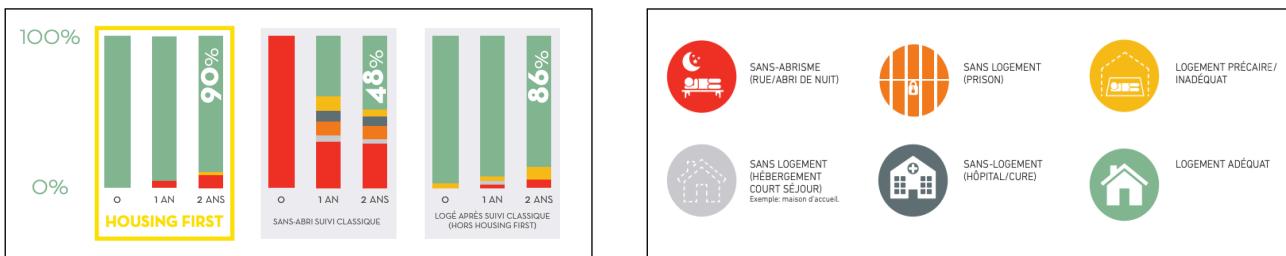


Figure 11 : Résultats du test *Housing First* mené en Belgique sur une période de deux ans.

Le projet a pour objectif de loger les personnes sans-abri dans un logement individuel dès le début de la prise en charge. Elles vont ainsi retrouver une autonomie sans toutes les contraintes administratives. Aucune interdiction au niveau des consommations de drogues ou d'alcool n'est imposée. Un accompagnement est privilégié. Il engage un travail vers une consommation « saine ». Une consommation où les personnes assouvissent leurs besoins en ayant une bonne hygiène. Elles évitent de le sorte une série de maladies.

Il n'est pas toujours évident de trouver et de convaincre des propriétaires de louer leurs biens aux sans-abris. Ils sont enclins à des préjugés concernant notamment la drogue, l'alcool, le chômage, la dépendance au CPAS. Ils peinent alors à faire confiance aux SDF. Dès que le cap de l'acceptation est franchi, le travail de l'accompagnement social commence réellement. Ce dernier est proposé et réalisé en aide aux sans-abris pour émerger de leur situation fragile. Le logement en est l'étape initiale ; il offre une première insertion dans la société et tout ce travail social ensuite et surtout, permet aux SDF de retrouver une autonomie. Ils retrouvent une activité, un gagne-pain qui sera en mesure d'honorer les factures et le loyer.

En Belgique, ce modèle a été testé pendant trois ans à Anvers, Gand, Hasselt, Bruxelles, Molenbeek, Liège, Charleroi et Namur. En juin 2016, cette phase expérimentale financée par la Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté (via la Loterie Nationale) s'est clôturée avec succès par une conférence internationale à Bruxelles.²⁸ Depuis, les régions essayent de maintenir cette expansion. Les femmes et les hommes sont logés dans un logement

²⁸ HOUSING FIRST BELGIUM. Gagner la lutte contre le sans-abrisme par le logement. [En ligne]. Disponible sur : [http://www.housingfirstbelgium.be/fr/#:~:text=C'est%20qui%20Housing%20First,physique%2Fmentale%2Fassu%C3%A9tude](http://www.housingfirstbelgium.be/fr/#:~:text=C'est%20quoi%20Housing%20First,physique%2Fmentale%2Fassu%C3%A9tude).

individuel qui peut être issu du marché locatif privé, de maisons de repos, d'habitats protégés, de logements sociaux publics. Les résultats sont très positifs. Un grand pourcentage égal à 90% des personnes logées par cette opération confirme le maintien de celles-ci dans leur logement après une période de deux ans de test. Dans le cadre d'un suivi classique, les résultats sont moindres : seuls 48% des individus conservent toujours un logement décent après cette période.

2.11 PLAN D'URGENCE LOGEMENT

En Région Bruxelles Capitale, le gouvernement bruxellois privilégie le droit au logement en lançant le « Plan D'Urgence Logement 2020-2024 ». Au premier janvier 2020, il y avait 550 967 ménages dans la Région pour 579 619 unités de logement. L'offre est donc supérieure à la demande. Pourtant, plus de 45 000 ménages inscrits sur la liste pour obtenir un logement social ont été recensés. On remarque donc que le souci provient du fait que les ménages n'ont pas assez de ressources pour accéder à un logement abordable. Avec ce plan d'urgence, l'offre de logements sociaux devrait augmenter et soutenir environ 15 000 dans le dénuement. Pas de moins de 8 candidatures ont été soumises, 5 projets ont été sélectionnés.

Pour que la réalisation du projet se déroule bien, trente-trois actions concrètes vont être mises en place. Elles seront réparties sur cinq chantiers différents :²⁹

- Augmenter l'offre et la qualité des logements à finalité sociale
- Améliorer l'action publique en matière de logement
- Soutenir tous les locataires
- Garantir le droit au logement
- Favoriser l'accès à la propriété

«La construction de nouveaux logements sociaux est une priorité et la crise du Covid l'accentue encore. Cette nouvelle procédure accélérée de délivrance des permis d'urbanisme devrait faire gagner entre 30 et 50% de temps aux porteurs de projets. Notre objectif est de permettre à terme la délivrance d'un permis

²⁹ Plan d'urgence logement 2020-2024.

après 3 mois de procédure. Nous devons agir vite. La création d'une fastlane va donc permettre d'accélérer les demandes de permis d'urbanisme et d'augmenter la qualité des projets de logements sociaux pour mettre fin à la banalité. Les équipes sont en fonction. Nous avons aussi augmenté l'exigence qualitative des projets. Mieux préparés en amont, ils devront être exemplaires pour que logement social soit synonyme de qualité pour tous sur l'ensemble du territoire de notre Région. »³⁰

Ce plan permet aussi de collaborer avec les communes dans la lutte contre les logements inoccupés. Il s'agira de pouvoir contacter les propriétaires de biens identifiés comme inoccupés et d'activer ensuite des dispositifs de lutte contre la vacance immobilière. Ces dispositifs permettront alors à la Région de mettre en place le droit de gestion publique, les conventions d'occupation temporaire, l'action en cessation, la mise en vente forcée et l'achat-rénovation par les opérateurs publics.³¹

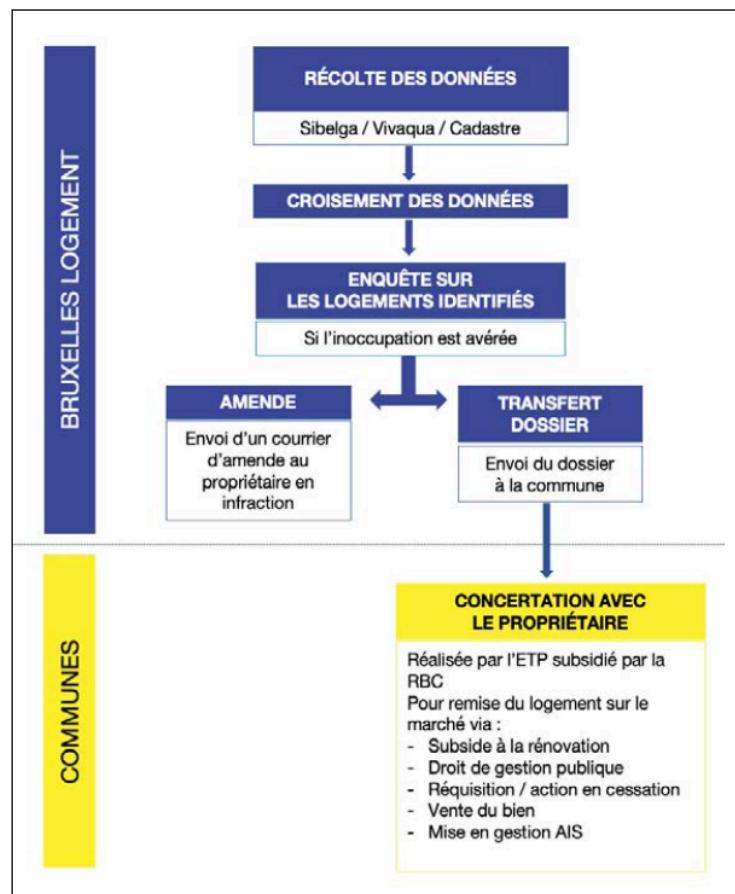


Figure 12 : Schéma de la nouvelle procédure de lutte contre les logements inoccupés.

³⁰ SMET Pascal, secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

³¹ Plan d'urgence logement 2020-2024.



3 DEUXIÈME PARTIE :
L'ARCHITECTURE
MODULAIRE

3. L'ARCHITECTURE MODULAIRE

3.1 CONCEPT

3.1.1 DESCRIPTION

Depuis quelques années de nombreuses questions se révèlent sur l'écologie et la durabilité. L'architecture modulaire ne cesse de croître. La période de l'après-guerre et l'urgence de reconstruire tout ce qui a été détruit a favorisé le développement de la modularité puisque durant une dizaine d'années, des procédés non traditionnels de construction vont être expérimentés. L'idée de produire des résidences préfabriquées est devenue de plus en plus acceptable. L'industrialisation, la mécanisation, l'organisation rationnelle du chantier et la préfabrication en béton ne sont plus seulement un moyen d'améliorer l'efficacité du bâtiment, mais un principe de nouvelle génération de projets de construction.

L'architecture modulaire définit la conception d'une construction formée d'éléments qui peuvent être assemblés puis séparément modifiés, ajoutés voire retirés sans impacter le fonctionnement des autres éléments. La notion de répétition et de module intervient. Cette architecture permet aux architectes de jouer avec les couleurs, les matières et les formes. Le principe de modularité est à la base des premières opérations de conception. Il tire ses origines de la répétition d'un élément simple. Mais si, d'une part, le concept de modularité a une valeur logique imparable et est lié à un concept intellectuel en architecture, il reste, d'profondément lié à la dimension strictement technique et structurelle de la construction.³²

Les constructions modulaires facilitent l'évolution des infrastructures en fonction du développement et des besoins de chacun. Elles se prêtent aux adaptations et modifications attendues par les clients. La rapidité de l'édification peut également

³² GOBEIL, P. (2007). *Vers une préfabrication « architecturée » de l'habitation individuelle*. École d'archietcure Université Laval.

répondre à des besoins à long terme. Cette démarche permettrait également de diminuer les coûts de construction de 20% à 50% en comparaison à des bâtiments structurés de manière traditionnelle.

3.1.2 ENJEUX

Cette architecture est une architecture générée par l'évolution écologique depuis plusieurs années . On peut également parler d'architecture modulaire préfabriquée. La majorité des parties des bâtiments préfabriqués est construite en usine pour être simplement assemblée une fois sur le chantier. Tous les tests, comme celui de l'étanchéité par exemple, se réalisent tous en usine de fabrication des modules.

Les bâtiments modulaires sont également remarquables dans leur conception et leur design qui répondent généralement à un style assez contemporain. Leur finition extérieure est souvent géométrique, ce qui offre un grand avantage au niveau du gain d'espace. Souvent, ces bâtiments comportent de grandes ouvertures ou d'importantes baies vitrées ; les espaces intérieurs paraissent plus aérés et plus éclairés par la lumière naturelle.

On peut également parler de notions de flexibilité, d'adaptabilité ou de polyvalence des espaces. L'architecture évolutive est l'art de concevoir une structure ou un bâtiment capable de résister à des modifications par la suite. Les besoins de chacun évoluent au cours du temps, c'est pourquoi l'architecture doit également pouvoir s'adapter à cette évolution et acquérir une certaine flexibilité.

C'est devenu une solution pour de nombreux problèmes tels que des abris de secours pour des populations défavorisées, des créations de bureaux ou d'expositions démontables. C'est également une technique de plus en plus fréquemment employée, d'une part pour résoudre les problèmes de logements dans les grandes villes, et d'autre part, comme seule solution possible sur les terrains éloignés et difficiles d'accès.³³

³³ SANTOS QUARTINO, D. (2010). *Architectures modulaires économiques*. Paris : Éditions Place des victoires. p.9.

Cette architecture est présente dans certains pays comme le Japon par exemple pour des raisons économiques et politiques. La croissance a eu lieu durant les années soixante. Au contraire, l'émergence de la modularité en Allemagne ou dans les pays du Nord est plutôt due à une mentalité écologique. Ces pays mettent en avant une nouvelle révolution éco-architecturale de nos jours.

Souvent, des préjugés concernant les systèmes d'éléments préfabriqués paraissent comme des constructions plutôt bon marché, moins résistantes, moins exclusives et avec moins de charme architectural. Ces opinions ont tendance à s'estomper et les mentalités changent. Grâce à de nouvelles performances et technologies informatiques, les clients commencent à adhérer à cette architecture, ce qui a permis à l'offre de se diversifier et d'augmenter.

3.1.3 AVANTAGES

Plusieurs avantages sont à noter avec cette modularité notamment au niveau écologique, économique ou encore social. Au niveau écologique, il a été établi que les constructions et transformations de bâtiments étaient responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre et de 40% de la consommation mondiale d'énergie. Ces chiffres sont donnés par le GIEC (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).³⁴ C'est à partir de ces observations qu'il est primordial de comprendre que l'architecte a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le point de vue économique apparait dans l'architecture modulaire en offrant des réductions de la durée de construction, des réductions de coûts mais également des possibilités de créer des espaces qui se modulent avec le temps et les besoins de chacun ou même le démontage de certains projets.

³⁴ Le GIEC est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU. Il a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine.

Ce type de conception inspire une réflexion nouvelle. Les mentalités individuelles évoluent, le souhait de concevoir moins cher prime, le désir que "le moins soit mieux" domine.

Jean-Paul Bath nous dit dans un ouvrage :

« Mieux pensé, car il n'est pas un coût supplémentaire, mais une optimisation de moyens, le design peut être, comme Jean Prouvé ou Le Corbusier l'ont montré, au service du plus grand nombre.

Mieux conservé, car la première source d'économie est de revenir à des objets durables pour éviter que les faibles revenus soient condamnés au « junk », jetable, sans âme, sans histoire et sans avenir, des hypermarchés.

Mieux recyclé, avec des matériaux organiques et adaptables comme le bois qui se patine avec le temps, se ponce, se redécouvre, se réutilise en éléments et enfin en fibres. »³⁵

Il existe néanmoins quelques inconvénients au système de préfabrication. De nombreux investissements notamment à prévoir pour les équipements fixes : les machines de fabrication de certaines pièces, par exemple ; l'attente d'une certaine répétabilité des sorties pour atteindre une économie d'échelle en production et permettre une certaine rentabilité.

3.2 QUALITÉ ARCHITECTURALE

La qualité peut se définir comme étant un degré d'excellence en quelque chose. Christiane Devillers qualifie la conception de l'habitation comme étant l'un des problèmes architecturaux les plus complexes. L'art du logement est un art de la négociation projectuelle, car tout en disposant d'un budget limité, il s'agit de concilier en permanence des exigences contradictoires, sans jamais rien sacrifier. Selon elle, la qualité architecturale ne saurait se réduire à quelques critères bien définis. Cette dernière est

³⁵ MINI MAOUSSE 06 2015/2017. (2017). *Habiter le temporaire : la nouvelle maison des jours meilleurs*. Paris : Éditions Alternatives : Cité de l'architecture et du patrimoine. p.10.

multipolaire puisqu'elle est régie par une multitude de points de vue divergents. C'est ce qui la rend extrêmement compliquée à déchiffrer. Il vaudrait mieux alors discuter des qualités architecturales au pluriel afin de ne jamais perdre de vue que cette qualité n'est jamais univoque.³⁶ Bien plus qu'une question d'usage ou de technique, la qualité architecturale implique des questions d'usage et de représentation symbolique et des questions sociales et anthropologiques plus opaques, liées à l'atavisme de l'abri, à la famille et à la dimension artistique de l'architecture.

3.3 RÔLE DE L'ARCHITECTE

Travailler de la préfabrication ne signifie pas forcément que le projet va être rigide. Au contraire, beaucoup de possibilités peuvent être conçues. L'époque où la répétition d'un grand nombre d'éléments identiques est révolue. Cette industrialisation a au final apporté un processus de production optimale, avec de la main d'œuvre expérimentée et qualifiée, tout en proposant à l'architecte de concevoir une architecture sans coûts supplémentaire.

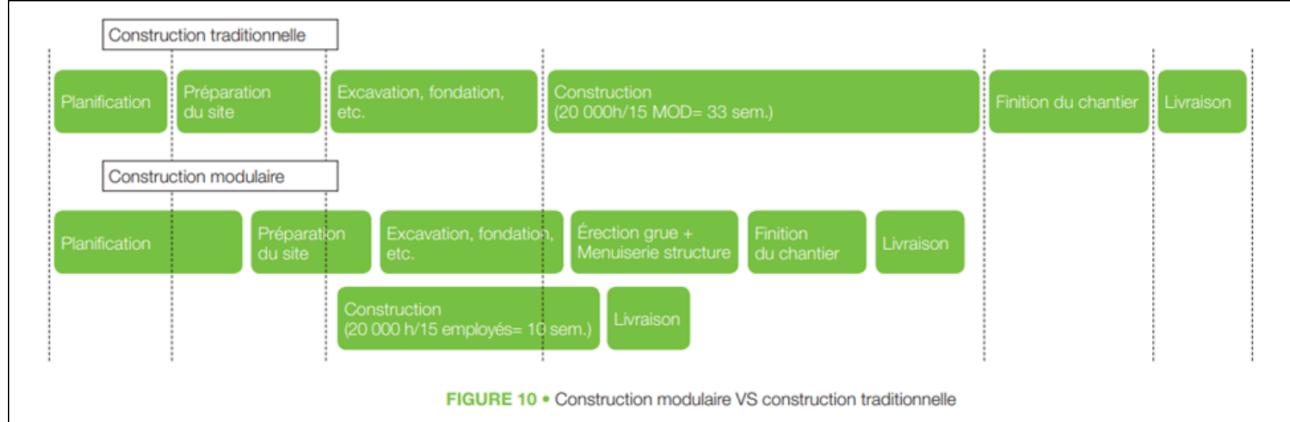


Figure 13 : Avantages de la préfabrication en modules

Les bâtiments traditionnels démarrent souvent d'un programme bien précis. L'importance donnée à la durée de vie et à l'impact sur l'environnement de ces bâtiments reste faible. Quelques années après la construction, le bâtiment ne correspond parfois plus aux nouvelles exigences et est souvent mal adapté à d'éventuels changements. Il arrive de démolir ou de rénover alors celui-ci. Ces deux solutions sont des solutions souvent trop

³⁶ DEVILLERS, C. (1986). *Le sublime et le quotidien*.

coûteuses, avec un délai très long et parfois sans même prêter attention à l'environnement. De nouvelles réglementations plus strictes pourront à l'avenir contraindre la réalisation de ces bâtiments traditionnels. On parle alors d'inconvénients assez difficiles à respecter.

Au niveau social, l'architecte a donc aussi un rôle essentiel. Il se situe au carrefour des métiers du bâtiment et des savoirs nécessaires au développement durable de notre société. Ces savoirs peuvent être d'ordres économiques, techniques, technologiques, environnementaux et écologiques. Sans oublier les aménagements du territoire mais d'ordre sociétal. L'architecte se trouve face à un défi de créer et concevoir ses plans avec tous ces enjeux. Un rôle important lui est attribué : il doit réfléchir et élaborer un projet en fonction des personnes cibles et de leur contexte social. Le site doit être bien observé, étudié, analysé pour pouvoir accueillir les choix architecturaux les plus judicieux. Les techniques de réalisation ainsi que le choix de construction sont extrêmement importants, puisqu'ils jouent un rôle dans la transition énergétique et écologique que notre pays veut suivre.

Des notions numériques, comme la pratique du BIM (Building information model) par exemple, permettent aux architectes d'avoir des informations plus concrètes comme le délai, le coût, la maintenance, l'utilisation même si ceux-ci s'entourent de bureaux d'études spécialisés pour la partie technique.

3.4 LOGEMENTS D'URGENCE

Certains architectes se tournent de plus en plus vers une réflexion profonde et novatrice. Leur questionnement concerne la conception de l'habitat face à la situation de l'urgence. Comme vu précédemment, ce type de logements d'urgence est destiné aux personnes n'ayant pas de domicile. Ces logements sont souvent collectifs et sujets à un rapprochement social entre les bénéficiaires.

L'attribution de ces logements peut s'inscrire dans une démarche de Housing First : c'est une manière innovante et efficace de viser l'insertion sociale des personnes sans-abri les

plus fragiles. Pour ces personnes, le processus d'insertion est souvent un long parcours du combattant ; trop de conditions, trop d'étapes. Avec Housing First, on change la logique : le logement est la première étape et on peut y accéder sans conditions (sauf celles de tout locataire : payer le loyer et respecter le contrat de bail). Pour se maintenir en logement, une équipe accompagne le locataire dans tous les domaines de sa vie.³⁷

Il n'y a pas forcément de règles pour créer un logement d'urgence mais un soin particulier doit être apporté aux espaces de vie et au confort une fois réalisé. Bien que le coût soit un élément primordial lors de la conception d'un logement d'urgence, la superficie ne doit pas être sacrifiée au bénéfice du budget. Un juste milieu peut être trouvé, comme



Figure 14 : Logements d'urgence à Zurich

dans le projet présenté ci-dessus, afin de trouver l'équilibre entre budget et qualité de vie des occupants. Il est clair que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un logement temporaire que ce dernier doit voir ses qualités spatiales ou son confort de vie réduits à néant.

3.5 TYPES DE FABRICATION

Il existe plusieurs types différents de constructions modulaires. Le choix est varié, une importante diversité existe au niveau des combinaisons possibles ainsi que des choix de réalisations. Les trois principaux systèmes de préfabrikations sont en bois, en acier ou en béton. Ils sont les plus répandus et permettent de réduire les coûts pour le fabricant et l'acheteur. Certains systèmes permettent la modularité ou le démontage. C'est un caractère assez positif de cette architecture puisqu'elle ne reste pas forcément figée. Un

³⁷ HOUSING FIRST BELGIUM. *Gagner la lutte contre le sans-abrisme par le logement*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.housingfirstbelgium.be/fr/>.

Niveau de préfabrication (OSM Level = Off-site Manufacture Level) existe pour évaluer le système final des bâtiments.

Ces systèmes modulaires nécessitent un acheminement jusqu'aux sites d'implantation. La mise en place implique l'utilisation de différents dispositifs tels que le transport ou le système de levage. Un charroi spécifique est nécessaire : les types de camions sont sélectionnés en fonction des modules à transporter depuis les usines de fabrication jusqu'au futur terrain.

3.5.1 MODULES 2D

La préfabrication 2D concerne des panneaux bi-dimensionnels. Ils sont conçus en usine et sont utilisés comme murs. Différents niveaux de préfabrication existent :³⁸

- Panneaux cadre, montants et panneaux (ou voile) de contreventement
- Panneaux cadre, montants et plaque (ou voile) de contreventement ainsi que les pare-pluie, les pare-vapeur et l'isolant (fibre de bois, ouate de cellulose, laine de verre ou laine de roche insufflées ou posées selon le type d'isolant)
- Panneaux cadre, montants, contreventement, pare pluie et pare vapeur, isolant et menuiseries.
- Panneaux cadre, montants, contreventement, pare pluie et pare vapeur, isolant, menuiseries et revêtements extérieurs (bardage ou support d'enduit)

On peut donc demander en usine le type de structure souhaitée, par exemple avec de l'isolant déjà intégré dans les parois. En général, les chantiers prennent beaucoup de temps. Grâce à ce procédé, l'économie temporelle peut atteindre 70%.

Une fois les pièces (murs) réalisés et terminés en usine, ils sont alors transportés et acheminés vers le site du projet. Ce sont souvent des semis-remorques qui les transportent. Plusieurs pièces peuvent être empilées en fonction de leur longueur. Il est

³⁸ PREFABRICATIONBOIS. *Ossature bois : les niveaux de préfabrication*. [En ligne]. Disponible sur : <https://prefabricationbois.com/index.php/2019/03/20/les-niveaux-de-prefabrication-en-ossature-bois/>.



Figure 15 : Transports de murs préfabriqués sur le chantier

aussi de pouvoir reprendre les efforts causé par le vent, et ainsi de garder les pièces stablement.

Cette conception est en pleine croissance ; plus particulièrement dans nos régions où le processus de construction en ossature bois devient fréquent. L'attrait pour ce type de construction est grandissant pour les familles. Des fondations sont réalisées préalablement sur le site, ce qui permet ensuite de pouvoir venir installer les panneaux préfabriqués par-dessus. La fixation des panneaux entre eux se réalise sur place. Elle varie selon le modèle choisi. Les dispositifs de fixation ou d'emboîtement sont pré-installés.

À Paris, un projet de logements sociaux "Tête en l'air", réalisés à partir de modules indépendants préfabriqués en bois, a vu le jour en 2013. Ce projet comprend la réhabilitation lourde de 15 logements sociaux et la construction neuve, entièrement bois, de 15 logements sociaux complémentaires. La construction neuve en bois est composée de modules réalisés en usine et assemblés sur site, en respectant des joints de désolidarisation en périphérie de chaque logement.

nécessaire de recourir à des systèmes de levage importants une fois sur place et la main-d'œuvre nécessaire est réduite. Une petite grue permet de déplacer les murs préfabriqués du camion aux fondations. Grâce à des sangles et aux câbles de la grue, il est donc assez simple de maintenir et de manipuler ces pièces. Ils permettent



Figure 16 : Levage de murs préfabriqués en bois



Figure 17 : Tête en l'air - Structure préfabriquée



Figure 18 : Tête en l'air - Projet terminé

3.5.2 MODULES 3D

Les modules 3D sont des unités tri-dimensionnelles ou volumétriques qui sont en général fabriquées en usine et livrées sur chantier en tant qu'éléments structurels principaux du bâtiment.³⁹

Par la suite sur les chantiers, on peut regrouper et assembler plusieurs modules solidairement pour former la combinaison voulue. L'une des contraintes apparaît au moment du transport et de l'acheminement des volumes préfabriqués sur le site. Beaucoup de difficultés se situent sur la route, le convoi en devient exceptionnel. La



Figure 19 : Constructeur Modulem

grande diversité des bâtiments réalisés tout ou partie en modulaire 3D architecturé montre que, grâce au BIM, la contrainte d'une trame répétitive, voire d'un module standardisé comme un conteneur maritime, n'empêche pas la créativité architecturale. Si le coût du modulaire 3D est comparable à la construction

³⁹ SCHMITZ, D. (2020). Architecture modulaire [ARCH0596-A]. Notes de cours. Faculté d'Archietcure de Liège.

in situ dans les mêmes matériaux, notamment pour les petits projets, les projets générant de grandes séries réalisent des économies importantes.

La capacité d'un bâtiment à changer d'usage au cours de sa vie est un vrai atout pour le maître d'ouvrage et l'exploitant, comme pour l'environnement. En construction traditionnelle sur site, des solutions constructives existent, elles utilisent notamment du modulaire 2D démontable pour les enveloppes rapportées sur un squelette poteaux-dalles (6). Avec le modulaire 3D, ce sont tous les modules qui peuvent être désassemblés avec soin pour un démontage intégral du bâtiment et ces modules peuvent recomposer le même bâtiment ailleurs ou constituer d'autres ouvrages avec un autre agencement. Avec le modulaire 3D, le bâtiment devient non seulement évolutif, il devient nomade.

Les containers sont également repris dans les modules 3D. Depuis quelques années, l'architecture container ne cesse de grandir et d'évoluer. Un container est composé en grande majorité d'acier corten qui est un alliage de plusieurs métaux (chrome, cuivre, nickel, phosphore et molybdène) traité contre la corrosion. L'acier se patine avec le temps et l'humidité, lui conférant ainsi une couche supplémentaire de protection contre les agressions extérieures.⁴⁰ Il est composé de parois et d'un toit en tôle ondulée de 1,5 à 2,2mm d'épaisseur ainsi que d'une structure dont l'épaisseur avoisine les 5mm.

Le sol, nommé « plate-forme », est composé d'un plancher en bois supporté par des traverses en acier. Le bois est utilisé car il est plus souple que l'acier et permet généralement de retrouver sa forme de base après avoir subi un gros chargement. L'utilisation de bois tropicaux est courante car ils sont durs et résistent à l'humidité ainsi qu'aux insectes. Le plancher doit pouvoir supporter 5 450kg de charge ponctuelle sur 0,028m² ainsi qu'une charge totale 1,8 fois supérieure à sa charge utile autorisée.

Différentes tailles de containers existent mais le plus souvent ce sont les containers " dry" qui sont utilisés. Ils transportaient des matières sèches. Ils sont complètement fermés mais une porte est toujours présente sur un flanc ou une extrémité, de façon à avoir accès

⁴⁰ MARCELLE. (2017)

à la cargaison. Ils sont privilégiés en construction.

Il y a différents modèles, répartis selon leurs tailles.

Container City est certainement l'une des réalisations les plus connues dans la construction à partir de container. Il s'agit d'un ensemble de 12 studios de travail ou appartements pour artistes qui a été érigé en 2001 par UrbanSpace Management et Nicholas Lacey.⁴¹ L'ensemble a été

construit sur un site en friche dans les Docklands, à la périphérie de Londres au bord de la Tamise. Le projet n'utilise pas le container comme un module unique mais les assemble de façon à créer des espaces modulables selon les besoins des occupants.

Avec des ouvertures rondes dans la tôle ondulée et la superposition des containers colorés, l'aspect esthétique du bâtiment rappelle clairement le bateau cargo qui vient amarrer à quai. Le succès et la liste d'attente pour pouvoir louer un espace dans l'immeuble ont même poussé les concepteurs à éléver un niveau supplémentaire, prouvant par la même occasion que le bâtiment est bien adaptable aux besoins. Des circulations extérieures sont développées à des fins d'économie de coûts.

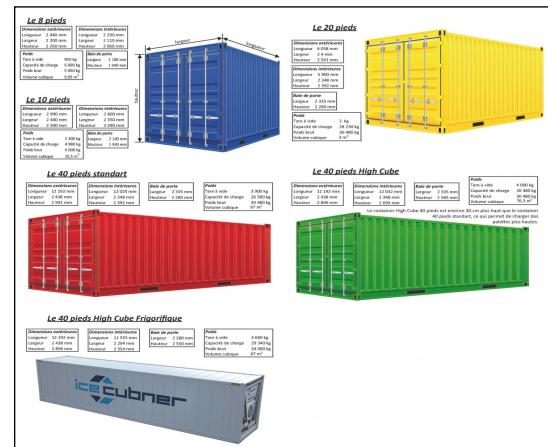


Figure 20 : Containers Dry



Figure 21 : Container City

⁴¹ FRANCOIS, E. (2019). *Émergence de l'architecture container - Étude de la vision des habitations containers*. p11.

3.5.3 CONSTRUCTION HYBRIDE



La construction hybride est l'utilisation mixte de panneaux 2D et de modules 3D. Il s'agit donc d'un système de construction mixte. Par exemple, des appartements peuvent être des modules de pièces préfabriqués en bois et insérés dans une structure en acier sur le chantier. Une isolation acoustique sophistiquée entre les éléments en bois et en acier réduit nettement le bruit et, par conséquent, le niveau sonore dans le bâtiment. Les modules d'habitation préfabriqués en bois peuvent être installés dans une construction métallique en quelques heures seulement.

Figure 22 : Beaufort Court

Un immeuble d'habitation à Lenzburg en Suisse comporte ce concept dans sa création. Grâce à un concept astucieux et à trois types d'appartements standardisés, il est modulable en largeur et en hauteur pour d'autres immeubles d'habitation. Le projet visionnaire permet de remplacer très rapidement et à moindre coût des bâtiments vétustes par de nouveaux bâtiments dans le segment de la location à bas prix et de les utiliser comme logements temporaires pour de grandes rénovations.



Figure 23 : Immeuble à Lenzburg

Il y avait la possibilité de créer efficacement des appartements aux loyers raisonnables et de les adapter d'une façon économique aux futures exigences. C'est parfaitement là où les constructeurs pouvaient faire des économies grâce au gain de temps sur le chantier et à la réalisation par étapes dans le processus de production.



3.5.4 MODULES OPEN-SIDE

Ce sont des modules qui sont totalement ouverts sur les côtés. L'ossature du module est souvent réalisée en acier : des colonnes à section creuse carrée ainsi que des poutres de rive sont boulonnées ensemble. Plusieurs modules rassemblés entre eux permettent de créer des espaces de plus grande importance.

Un système de contreventement permet une bonne stabilité des bâtiments. Dans ce cas-ci il n'y a pas de X de contreventement qui interviennent. Les murs de remplissage et les cloisons qui sont installés à l'intérieur des modules ne sont pas porteurs sauf lorsque les murs sont reliés aux colonnes et permettent un contreventement plan. Des bâtiments de plus de 10 étages peuvent être réalisés puisque les poteaux d'angle possèdent une résistance à la compression. Ces mêmes modules peuvent également être réalisés en bois.

Figure 24 : Cadre en acier principal utilisé dans un module latéral entièrement ouvert

Une ossature externe en acier comprenant des passerelles ou des balcons peut également être conçue pour assurer la stabilité.⁴² Les modules qui utilisent une ossature en acier laminé à chaud peuvent être conçus pour supporter des sols en béton. C'est souvent le cas lorsque le bâtiment a une utilisation particulière, où un contrôle strict des vibrations est nécessaire.

D'autres modules partiellement ouverts en latéral existent également. Ce sont des *Partially Open-sided Modules*. Ils possèdent quatre côtés qui peuvent être conçus avec des côtés ouverts grâce à l'introduction de poteaux d'angle et d'intermédiaires par exemple. Une poutre de rive continue et rigide peut être utilisée dans la casquette de

⁴² STEEL CONSTRUCTION. *Building Design Using Modules*. [En ligne]. Disponible sur : https://www.steelconstruction.info/The_Steel_Construction_Information_System.

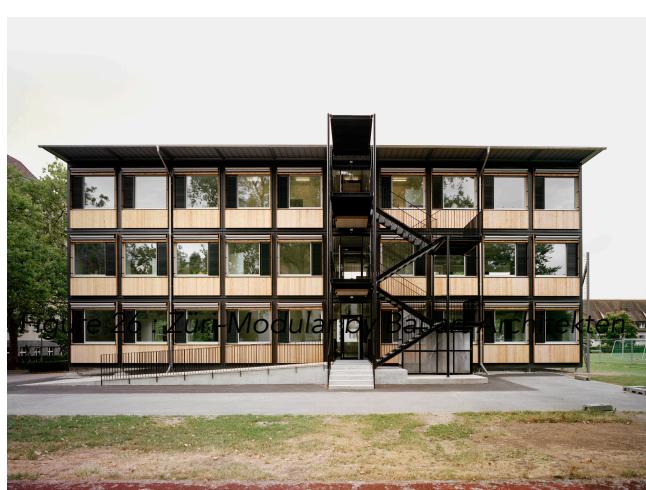
plancher. La largeur maximale de l'ouverture est limitée par la résistance à la flexion et la rigidité de l'élément de bord dans la cassette de plancher. Les poteaux intermédiaires supplémentaires sont généralement des sections creuses carrées (SHS), de sorte qu'ils peuvent s'adapter à la largeur du mur.⁴³

Cette conception permet d'associer deux modules afin de créer des espaces plus grands. Certains peuvent être conçus uniquement pour y inclure un couloir. Ces couloirs ont l'avantage de garantir une vitesse de construction plus rapide. Des problèmes d'étanchéité sont évités lors des travaux d'installation suite à du mauvais temps. Un module peut normalement atteindre jusqu'à 12 mètres de longueur, mais celle-ci peut varier en fonction du transport et du terrain sur lequel la structure sera posée. Des structures allant de 6 à 10 étages sont normalement réalisables. Il faut contrôler la hauteur du bâtiment en fonction de la résistance de compression des coins ou des poteaux internes. Des balcons peuvent être fixés au coins de ces poteaux.

Dans ces structures, la stabilité des modules est assurée grâce à des contreventements situés dans les autres parois des modules. Lors du transport et de l'installation sur le

chantier, il est parfois nécessaire d'ajouter des contreventements temporaires notamment pour sécuriser la phase du levage qui peut être dangereuse.

Des modules partiellement Open-side peuvent également être réalisés en bois. En Suisse, un projet a vu le jour sous le nom de ZÜRI-MODULAR. Il s'agit d'un



⁴³ STEEL CONSTRCTION. *Building Design Using Modules*. [En ligne]. Disponible sur : https://www.steelconstruction.info/The_Steel_Construction_Information_System.

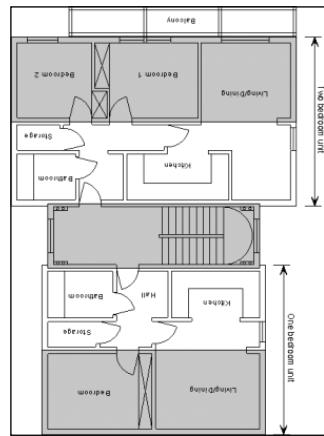


Figure 25 : Layout of apartments using partially open sided modules—alternate modules are shaded

projet d'école initié par l'augmentation du nombre d'élèves. L'augmentation des espaces des infrastructures était nécessaire. Une solution durable a été proposée pour instaurer un système de salles de classes modulables. En 1998, un pavillon composé de modules sur deux étages a été installé. Ensuite, en 2012, un troisième étage de 10 modules consécutifs a été ajouté et posé sur la structure. À ce jour, quelques 60 pavillons et plus de 1000 modules ont été construits à Zurich et d'autres pavillons seront placés d'ici 2025

44

3.6 MODULES TEMPORAIRES

Certains modules sont utilisés temporairement. C'est une solution pratique et utile lors de rénovations par une amélioration de l'efficacité énergétique. Par exemple, près d'une ancienne école ou d'anciens bureaux, les constructions modulaires vont servir à accueillir les personnes pendant que le bâtiment d'origine est rénové. Dans d'autres cas, la mise en place d'une extension modulaire d'un bâtiment sera plus économique que la construction ou reconstruction d'un nouveau bâtiment entier. Certains projets sociaux sont réalisés avec cette architecture, pour apporter des solutions à court terme aux personnes en difficultés ou précarité. Ces terrains, friches, pas totalement viabilisés, peuvent accueillir des logements modulaires qui pourront être par la suite déplacés vers de nouvelles implantations et donc, ainsi, être réutilisés. Certaines villes et organisations proposent des terrains pour réaliser des projets temporaires. Les terrains sont restitués à l'identique à la fin de la période accordée.

⁴⁴ BAUART. *Züri-Modular [2ème génération depuis 2012]*. [En ligne]. Disponible sur : <https://bauart.ch/projets/zueri-modular-2eme-generation-depuis-2012>.

4 TROISIÈME PARTIE :

ANALYSE DE

PROJETS

MODULAIRES

4. ANALYSE DE PROJETS MODULAIRES

De plus en plus de logements d'urgence voient le jour avec cette architecture modulaire. De plus en plus de logements d'urgence voient le jour grâce à l'architecture modulaire. De nombreux projets collectifs ont déjà été réalisés et des projets individuels commencent à être esquissés. Les logements groupés permettent un renforcement social tandis que les constructions privées permettent plus d'autonomie. Nous allons analyser quelques projets différents afin de montrer et de comparer les nombreuses possibilités. Certains sont temporaires, d'autres sont construits pour une durée de vie durable.

4.1 CHU BASTION DE BERCY

4.1.1 IMPLANTATION

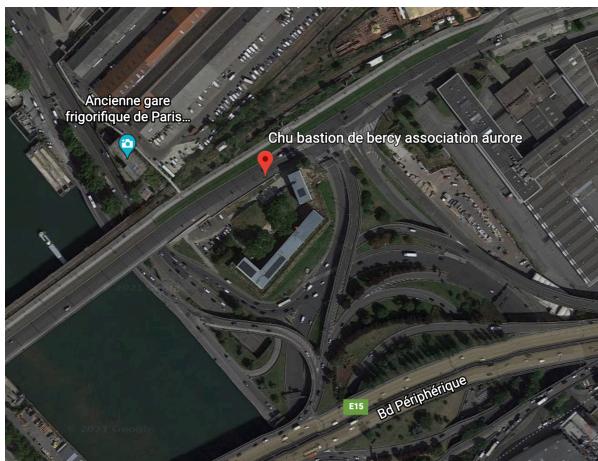


Figure 27 : Implantation



Figure 28 : CHU Bastion De Bercy - Mur d'enceinte

Ce projet a été initié dans la ville de Paris. Le centre d'hébergement d'urgence du Bastion de Bercy prend place sur le bastion n° 1 qui est un site classé depuis décembre 2017 ; il est l'un des derniers vestiges de l'ancienne fortification de Thiers. Ce site était à l'abandon depuis plusieurs années. Dans l'attente d'une revalorisation paysagère du terrain, il permet donc d'accueillir des sans-abris dans le cadre d'un permis de construire provisoire. Ses bâtiments en R+3 épousent la présence du mur historique et composent une nouvelle enceinte affirmant l'identité du site et la cohésion des occupants. Le mur attire l'oeil des passants qui n'y prenaient plus attention. « La compréhension de cet

aspect nous a amenés à concevoir un projet respectant au mieux l'essence de ce monument inscrit, dans un dialogue constant avec les architectes des bâtiments de France. » souligne Guillaume Hannoun, l'architecte du projet.

Il s'agissait ici de construire vite en apportant une réponse à deux enjeux majeurs : social et environnemental.⁴⁵ Il était important de trouver la meilleure manière de s'implanter dans ce lieu et ainsi de respecter le contexte urbain et paysager qui l'entourent. Le CHU Bastion de Bercy est le seul bâtiment d'habitation à cet emplacement. Il est implanté le long du boulevard extérieur au croisement de la Seine et cet endroit est immanquable. Une butte présente sur le lieu va permettre de jouer le rôle d'une barrière visuelle du côté du boulevard mais également d'installer des gradins qui deviennent un espace central de rencontres dans cet espace vert. Cette barrière visuelle est également accentuée avec de la végétation déjà présente. L'hébergement est prévu pour une durée de 7 ans sur ce site, suite à une convention d'occupation des lieux passée avec la ville de Paris. La construction du centre a été financée par un prêt sur fonds d'épargne, le Prêt Logement d'Urgence, à hauteur de 6 700 000€.

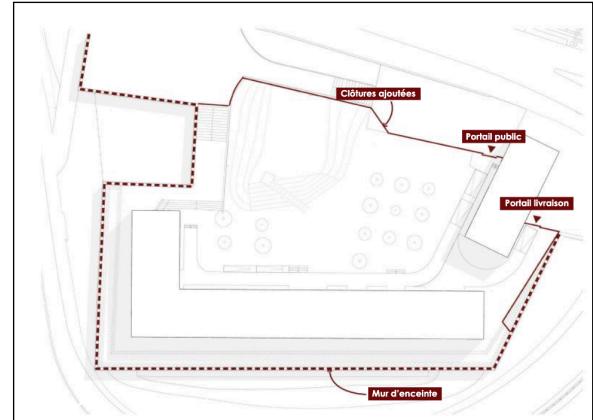


Figure 29 : Bastion De Bercy - Une clôture pour compléter le mur d'enceinte et créer une enveloppe protectrice

4.1.2 LE PROJET

Le choix architectural mis en place, privilégie plutôt un bâtiment vertical avec quatre niveaux. De l'espace au sol est alors libéré et permet de profiter le plus possible de la parcelle remplie de verdure. Elle contraste avec les environnements bétonnés. La volonté d'offrir une architecture assez contemporaine et digne pour les futurs résidents était une

⁴⁵ EKOPOLIS. Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) bastion de Bercy. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

évidence. L'architecte ne voulait pas donner une apparence de centre pour les « pauvres », il souhaitait traiter ces personnes sans-abri comme un public normal. Le centre ressemble à un immeuble de logements classique.

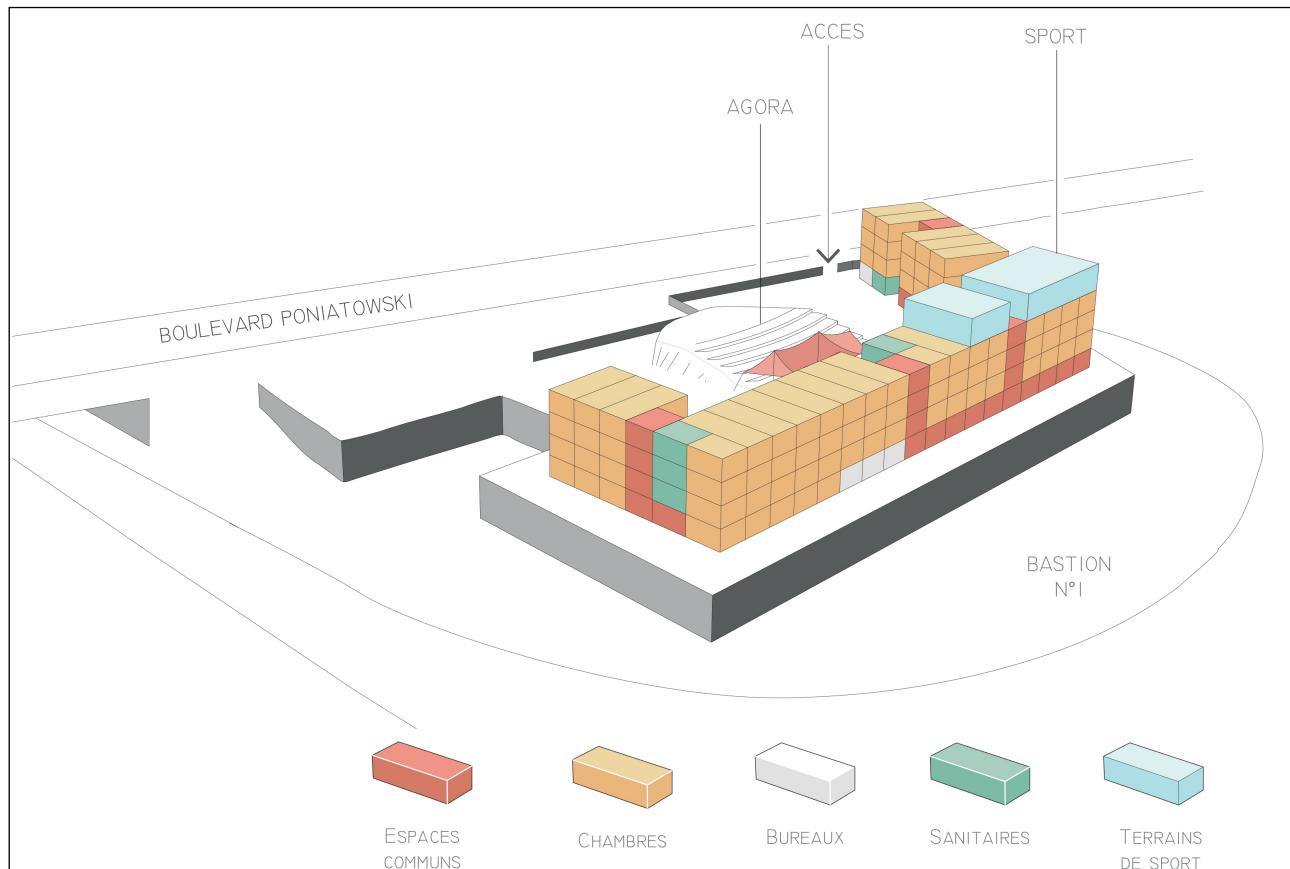


Figure 30 : CHU Bastion De Bercy - Axonométrie globale

Le centre a une surface habitable de 4 217 m². Il est composé de plusieurs modules avec des fonctionnalités différentes. La plupart sont des chambres. On retrouve ensuite pas mal de modules d'espaces communs dispersés dans le bâtiment. Des blocs sanitaires collectifs sont présents à chaque étage pour permettre aux habitants d'y accéder facilement. Une partie de modules bureaux sont aussi intégrés dans le bâtiment ; ils sont utiles à l'association. Enfin des espaces de sport couverts sont installés sur le toit. Ils amènent une touche d'originalité au projet et laissent l'espace de verdure libre au sol. L'hébergement dispose de cages d'escaliers qui fragmentent les modules, l'ensemble paraît moins imposant.

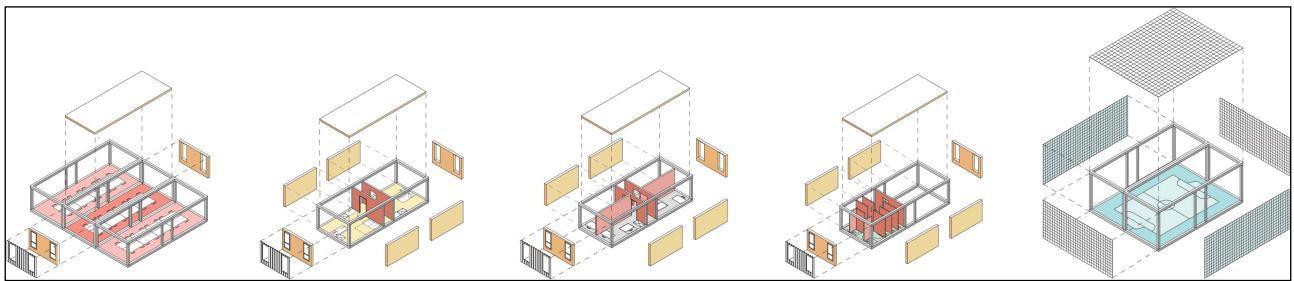
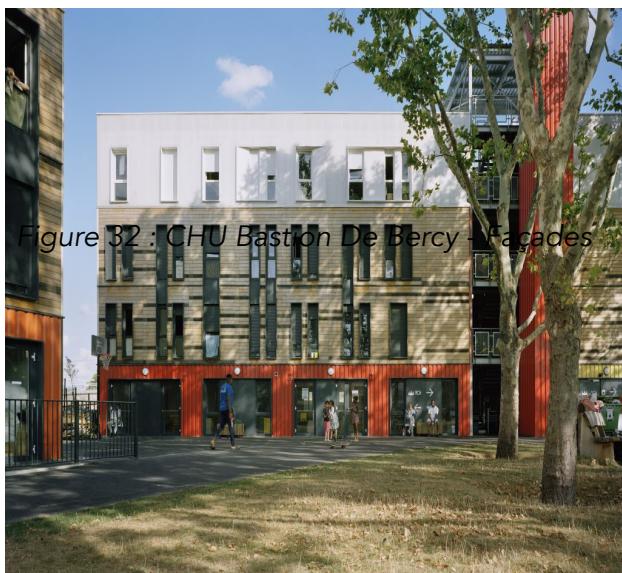


Figure 31: CHU Bastion De Bercy - Axonométrie détaillée

Des ouvertures généreuses ont été choisies. L'agrandissement de l'espace est favorisé, des perspectives apparaissent et créent un lien avec l'extérieur. Ces fenêtres évitent de ressentir une sensation d'enferment ; avant leur installation, certains sans-abri avaient l'habitude d'être libres dans leur vie quotidienne, dans la rue ainsi que dans leurs déplacements. La plupart des ouvertures donnent sur la Seine ou sur le parc végétalisé. Les façades orientées sur les axes routiers sont aménagées avec de la végétation. Grâce au bâtiment surélevé par rapport à la route, le regard peut se projeter au loin dans le paysage.

Au niveau de travail des façades, différents matériaux ont été utilisés. Nous retrouvons le bois qui amène de la chaleur, de la tôle colorée qui donne un relief aux façades ainsi que du polycarbonate qui offre de la légèreté. Ces matériaux permettent de cacher la structure des modules qui sont empilés et qui seront démontés par la suite. Ils sont aussi très résistants dans le temps. Un aspect marquant est qu'on perçoit le bâtiment comme un bâtiment pérenne et non une construction temporaire.



Le projet a été conçu avec une nécessité de pouvoir répondre à certaines normes, telles que la réglementation thermique et acoustique, la stabilité et résistance au feu, ainsi que

la garantie décennale. Le bâtiment est capable de répondre très efficacement aux exigences actuelles et il garantit également un bon niveau de confort pour les résidents.

4.1.3 CONSTRUCTION

Le CHU Bastion de Bercy compte pas moins de 92 modules préfabriqués. Ils sont disposés sur des fondations légères en béton, car on doit pouvoir les déconstruire une fois le bâtiment enlevé.

Des études concernant la taille idéale des modules ont été menées : ainsi, un choix judicieux légitime le juste milieu entre des modules trop petits pour un usage quotidien et des modules trop grands difficilement transportables sur le site.

La structure des modules préfabriquée est en métal avec des remplissages en bois.

Ils ont été posés directement sur longrines afin de tenir compte de la faible portance du sol et de la réversibilité possible de la mise en œuvre.⁴⁶



Figure 33 : CHU Bastion De Bercy -
Placement des modules



Figure 34 : CHU Bastion De Bercy -
Empilement des modules

Les modules font 4 mètres de large contre 11 mètres en longueur et 3 mètres de hauteur. Ils forment un ensemble de 2 entités principales qui permettent à elles deux d'y accueillir, par exemple, 4 chambres individuelles. Ces entités savent être modulées à souhait pour y accueillir une grande salle polyvalente, deux bureaux, etc, Les deux typologies

⁴⁶ EKOPOLIS. Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) bastion de Bercy. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>.

d'appartements offrent des chambres de 9 m² pour les personnes isolées et 18 m² pour les familles. Ces appartements permettent à chacun d'avoir son « chez soi ».

« Pour répondre à ce programme et aux délais impartis, nous avons réalisé une partie importante de la construction « hors site ». raconte l'architecte Guillaume Hannoun qui a entrepris les travaux en livrant une première tranche d'environ 1 000 m² à peine deux mois après le début du chantier. Un travail record qui met en avant la volonté de faire mieux et plus vite.⁴⁷

Les espaces sont modulaires puisqu'ils s'adaptent au nombre de personnes logées (un isolé ou une famille) grâce à des doubles portes disposées entre deux modules pour pouvoir agrandir l'espace (de 9 m², le volume passe à 18 m² en quelques secondes). C'est grâce à la préfabrication qu'il est possible de modifier les espaces, de changer la disposition des ouvertures ou d'assembler différemment les modules. L'adaptation au site et aux besoins est automatiquement facilitée.



Figure 35 : CHU Bastion De Bercy - Chambres



Figure 36 : CHU Bastion De Bercy - Espace commun

Le système a été entièrement conçu pour pouvoir être réversible, démontable et transportable lorsque la période de permis octroyée arrivera à terme. La flexibilité de ce projet éphémère nous amène à le percevoir comme un modèle futur d'architecture temporaire pour le sans-abrisme.

⁴⁷ HOH, S. (2019). A Paris, un centre d'hébergement d'urgence signé Moon Architecture. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.cyberarchi.com/article/a-paris-un-centre-dhebergement-durgence-signe-moon-architecture-17-01-2019-16725>.

4.1.4 ASPECT SOCIAL

Le centre est géré par l'association "Aurore". Elle gère par ailleurs deux autres espaces de solidarité et d'insertion et une halte-jeunes dans la ville de Paris. Les nouveaux bâtiments du centre CHU accueillent des logements pour des personnes en situation précaire, avec 2 typologies d'habitat : des personnes seules ou des familles. Ils offrent pas moins de 300 places d'hébergement : 200 personnes isolées ainsi que 100 places pour des familles. Les sans-abris sont accueillis pour une période de 3 à 6 mois, qui peut être renouvelable.

Ces espaces dédiés au logement sont complétés par des salles polyvalentes pour des activités de formation, des espaces communs de type réfectoire, tisaneries, salons (à différentes échelles), des services comme des buanderies, bureaux... Nous y trouvons également des espaces plus ludiques comme des terrains de sportpositionnés sur la toiture.⁴⁸ L'agora présent au milieu du site qui forme un intervalle ludique couvert d'une toile. De multiples activités y sont abritées : culturelles, musicales, théâtrales... Ce lieu est l'un des espaces centraux du projet. Il rassemble les personnes aidées mais accueille aussi des personnes extérieures. Le concept de large ouverture sur l'extérieur, avec des projets et des espaces à faire vivre pour des usages mixtes, marque un caractère innovant dans sa conception. Les gradins invitent les gens à s'y poser et à s'y retrouver.

Les espaces individuels réservés à chacun sont importants pour les résidents. Certains ont vécu plusieurs années dans la rue et ces espaces leur constituent une enveloppe protectrice à laquelle ils n'ont pas été habitués. Ils étaient souvent confrontés à l'espace public avec le regard des passants autour d'eux et ont donc perdu leur intimité. Un



Figure 37 : CHU Bastion De Bercy - Parc central avec des gradins

⁴⁸ MOONARCHITECTURES. *CHU Bastion de Bercy*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.moonarchitectures.fr/chu-bastion-bercy/>.

sentiment de sécurité et d'autonomie se fait alors ressentir lorsque ces locataires se retrouvent dans leur chambre et ils bénéficient alors de meilleures conditions de vie.

Tous les espaces collectifs ont quant à eux, un effet majoritairement positif et permettent de donner l'occasion aux résidents d'échanger entre eux. Ils se réintègrent progressivement dans la société. Notons qu'il est tout de même difficile de gérer cette cohabitation avec plus de 300 personnes.

« Manger, dormir, se protéger et communiquer avec les autres » sont les quatre grands besoins pour répondre au confort de l'habitat selon Yona Friedman.⁴⁹ L'association a voulu mettre ces espaces collectifs à disposition pour favoriser les échanges entre les habitants. Plusieurs personnes ont vécu des parcours similaires et leurs échanges leur permettent de partager, d'évoluer et de se donner des coups de main.

4.2 WOONBOX ET SWOT MOBIEL

Ces deux projets ont été initiés suite au Plan d'Urgence Logement 2020-2024 en Région Bruxelloise et son appel à projet. "Samenlevingsbouw Brussel" en est à l'origine. Cette ASBL travaille avec des personnes en situation de vulnérabilité, de manière professionnelle et méthodique pour une société juste et durable en supprimant les situations de privation sociale et d'exclusion sociale. Elle se concentre sur les mécanismes

et les structures sociales qui provoquent et entretiennent de telles situations. L'accès aux droits fondamentaux est au cœur de cette association.

L'association vise à proposer des formes novatrices de logements d'urgence temporaires. Suite à l'appel à projets, un total de huit projets ont été proposés et cinq ont été sélectionnés. Parmi la



Figure 38 : Samenlevingsbouw Brussel - Manque de logements

⁴⁹ FRIEDMAN, Y. (2003-2016). *L'architecture de survie. Une philosophie de la pauvreté*. Paris : Éditions de l'Éclat. p.82.

sélection, les deux projets présentés par Samenlevingsopbouw Brussel ont été retenus. Il s'agit de "WonnBox" et de "Swot Mobil".

4.2.1 WOONBOX

À Bruxelles énormément d'espaces sont inoccupés, le plus souvent situés dans des immeubles de bureaux. On estime que de 2 à 4 millions de m² d'espaces de bureaux sont vides à Bruxelles. Les logements à prix abordable se font de plus en plus rares et la pénurie de logements augmente. C'est ainsi que le projet WoonBox est né. L'objectif est d'offrir l'utilisation d'une partie de ces bâtiments inoccupés à un logement temporaire destiné aux êtres à revenu faible ou modeste et aux sans-abris. Ce projet devient donc aussi un exemple d'utilisation durable des espaces vacants dans la capitale.

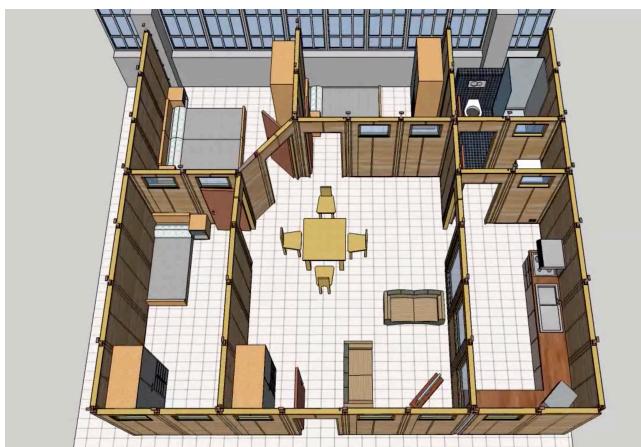


Figure 39 : Axonométrie d'une WoonBox



Figure 40 : Système constructif en panneaux de bois

Le système WoonBox permet de réaliser des appartements de une, deux, trois ou quatre chambres. Il a été développé avec la "SA MartinVandereyt groep" pour devenir un système de construction breveté. Les espaces sont définis à l'aide de panneaux en bois standard. Ils permettent de créer, de manière flexible et modulaire, une sorte de « box-in-the-box ».

Le projet a déjà vu le jour fin du mois d'octobre 2020 à Molenbeek. Le gouvernement flamand a mis à disposition 384 651 € pour ce projet via le Fonds flamand de Bruxelles,

tandis que la Région bruxelloise y a investi 198 474 €.⁵⁰ Les travaux ont démarré sur le site de Cinoco dans des bâtiments de bureaux inoccupés. La première Woonbox est



Figure 41 : WoonBox à Molenbeek

finalisée depuis le mois de décembre. Il s'agit d'un logement modeste mais confortable, en bois, comprenant quatre chambres pour environ 90 m². Au total, 10 Woonbox seront construites dans un des étages de l'immeuble, et 34 personnes y seront accueillies pendant un peu plus d'un an.⁵¹

"Les immeubles de bureaux inoccupés se composent généralement de vastes plateaux difficiles à subdiviser. C'est pourquoi nous avons pensé à produire des panneaux standard qui permettent de créer des logements modulaires contenant une à trois chambres, pour une superficie maximale de 95 m²", explique Stijn Beeckman, cofondateur de l'ASBL. C'est un concept de *Logi'Box* qui a donc été pensé. Des panneaux en bois permettent de créer, de manière flexible et modulaire, une sorte de 'box-in-the-box'. Il est ainsi possible d'aménager rapidement des logements dans des immeubles inoccupés, mais également, si le bâtiment reçoit une autre affectation, de démonter le logement et de le reconstruire ailleurs.⁵²

Les logements attribués, l'association poursuit son travail en proposant un accompagnement social. Les personnes à faible revenu profitent alors d'un logement de qualité pendant trois ans pour un loyer de 250 € à 350 € par mois. Cette formule est liée à un système d'épargne qui doit permettre aux occupants de constituer une réserve

⁵⁰ L'AVENIR. (2020). *WoonBox : 10 maisons modulaires dans un bâtiment vide de Molenbeek*. Article de presse.

⁵¹ BREEM, S. (2020). *Woonbox: un projet pilote de logements temporaires à Molenbeek*. [En ligne]. Disponible sur : https://www.rtbf.be/info/regions/bruxelles/detail_woonbox-un-projet-pilote-de-logements-temporaires-a-molenbeek?id=10633654.

⁵² SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL. *WoonBox*. [En ligne]. Disponible sur : <https://samenlevingsopbouwbrussel.be/fr/wat-doen-we/projecten/woonbox/v>.

financière durant cette période, pour pouvoir payer plus tard, par exemple, une garantie locative. Le logement bon marché doit offrir suffisamment de tranquillité aux participants ; ils pourront se concentrer sur des aspects de leur existence ; ils accèderont enfin à une stabilité sur le long terme. Les sans-abris se rapprochent de cette façon d'une situation de vie et de logement plus stables qu'auparavant.

Les appartements à partager offrent des contacts avec les autres bénéficiaires qui vivent la même difficulté de vie. Des liens se créent, se renforcent et amènent mutuellement "une motivation positive pour quitter leur précarité. Des objectifs comme la recherche d'un emploi, un logement personnel, peuvent être atteints grâce à l'accompagnement social.

4.2.2 SWOT MOBIEL

Swot Mobiel est un modèle de logement solidaire et mobile pour personnes sans-domicile sur un terrain abandonné dans la ville de Bruxelles. Le projet développe des unités de logements mobiles avec des espaces collectifs. La co-création était un point essentiel dans ce projet de logements solidaires.



Figure 42 : Solidair Mobile Living

Le projet a démarré en janvier 2017. Il a été initié par Samenlevingsopbouw Bruxelles mais en association avec la "KULeuven Faculté Architecture Bruxelles". Les étudiants se sont penchés sur la conception des logements. Le terrain choisi dans un premier temps était un site vide de la Essegemstraat à Jette. Les étudiants ont ensuite élaboré diverses propositions de conception, en tenant

également compte des conditions légales et des contraintes architecturales. Les commentaires des résidents ont toujours été inclus autant que possible dans le

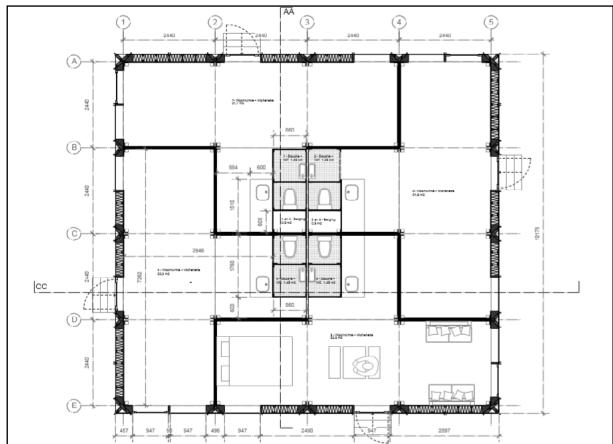
développement ultérieur de la conception. De plus, des stratégies et des idées ont déjà été élaborées ensemble pour intégrer le site et les unités résidentielles dans le quartier.⁵³ La conception finale des unités résidentielles est prête depuis août 2018 et se compose de deux compositions de quatre maisons en forme de T.

Huit personnes célibataires sans domicile fixe ont été choisies. Elles ont pu collaborer tout au long du programme avec les étudiants et ainsi leur faire part de leurs idées et suggestions. Un atelier, donné par l'ASBL Atelier Groot Eiland, a permis de proposer une formation d'insertion professionnelle aux futurs résidents. Pour Géraldine Bruyneel, coordinatrice du projet : « Les futurs habitants créent leurs meubles, pour leur logement individuel mais aussi pour l'espace collectif au sein duquel ils pourront partager un repas ou démarrer, par exemple, un atelier de menuiserie. Il s'agit d'un projet tremplin qui permet de donner le temps aux gens de se reconstruire tout au long du processus même si, bien sûr, nous ne sommes pas des parents ».

Les modules d'habitations sont construits en bois. Ils sont donc écologiques. Les ensembles sont montables et démontables et même adaptables en fonction du terrain où ils sont installés. En ce qui concerne le transport, cela ne demande pas une logistique

hors normes. Les différentes unités ont une superficie d'environ vingt-deux mètres carrés et coûtent environ 40 000 euros chacune. Chaque logement possède sa propre salle de bain, son coin cuisine ainsi qu'un coin couchage. Il y a également un espace commun séparé où les résidents peuvent manger ensemble ou inviter des visiteurs.⁵⁴

Figure 43 : Plan d'un module



⁵³ SOLIDAIR MOBIEL WONEN. Co-conception. [En ligne]. Disponible sur : <https://solidairmobielwonen.be/overons/co-design/>.

⁵⁴ TYLZANOWSKI, V. (2018). Mobil-homes pour sans-abri sur terrains vacants à Jette. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.bruzz.be/stedenbouw/mobiele-huizen-voor-daklozen-op-braakliggend-terrein-jette-2018-06-02>.

Des modules structurels mobiles, des modules techniques déconnectés, des parois intérieures flexibles et un large choix de panneaux de façade permettent aux futurs utilisateurs de créer et de refaire leur logement, aussi bien pendant la phase de conception qu'après l'achèvement du projet. Cela répond à des besoins changeants et à un contexte urbain en évolution. De cette manière, le principe « d'infrastructure» stimule la construction autonome.⁵⁵

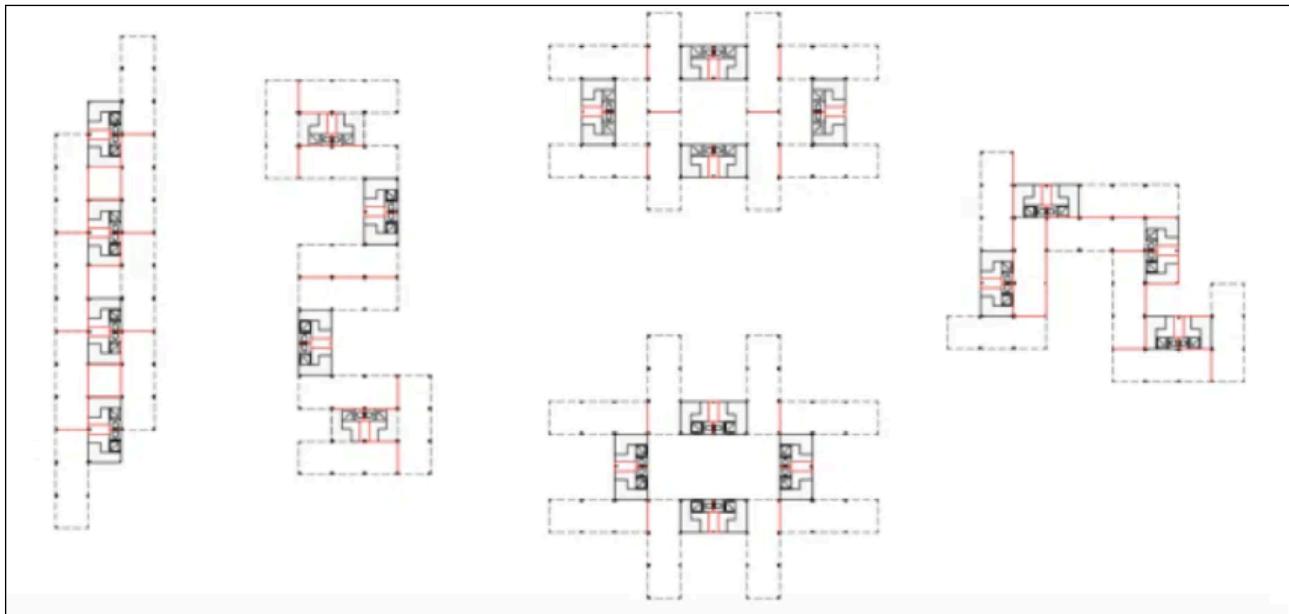


Figure 44 : Différentes combinaisons

Les résidents sont encadrés individuellement mais également en groupe par des personnes compétentes. Cet accompagnement offre un soutien psychologique et met aussi en oeuvre des possibilités d'entrevoir l'avenir pour les sans-abris. Le but final étant de pouvoir réintégrer ces personnes dans la société en toute autonomie.

4.3 CENTRE D'HÉBERGEMENT DE RIGOT

Le "Centre d'hébergement collectif de Rigot" est un projet un peu différent des trois autres déjà analysés. Il est dédié à l'accueil de migrants et de réfugiés. Cette population fait également partie du sans-abrisme puisque ces personnes ne disposent souvent pas de revenus ni de logements lorsqu'elles arrivent dans un pays. La Suisse a dû faire face à

⁵⁵ SOLIDAIR MOBIEL WONEN. . [En ligne]. Disponible sur : <https://solidairmobielwonen.be/overons/architectuur-ontwerpen/>.

une arrivée importante de réfugiés durant l'année 2015. Le Conseil d'Etat de Genève a alors mis sur pied plusieurs projets dont ce centre d'hébergement capable d'accueillir 370

résidents. Ce bâtiment s'inscrit dans une mesure d'urgence, ce fut un sacré défi proposé aux architectes. Par conséquent, il a été pensé de manière à pouvoir être déplacé dans les années futures. Le projet devrait être déplacé dans un délai de 10 ans.

Des études de site ont permis de choisir le Parc Rigot qui est localisé dans un périmètre intéressant avec un

Figure 45 : Centre d'hébergement collectif de

fort potentiel. Un monument en hommage à Nelson Mandela présent sur le terrain a dû être déplacé pour laisser place au nouveau centre d'hébergement. Il se trouve à présent dans la perspective cadrée par les deux bâtiments construits. C'est le bureau "ACAU Architecture" qui a réalisé la conception en intervenant de façon douce.

Deux grands bâtiments composent ce centre. Ils ont occupent 781 m² au sol, pour une surface habitable totale de 6 839 m² répartie sur les cinq niveaux. Les deux constructions sont constituées de 230 modules préfabriqués de 30 m² habitables et offrent 370 places d'hébergement allant du studio individuel à l'appartement de quatre pièces, chacun étant équipé d'une cuisine et de sanitaires privés. Face à la diversité des profils des ménages et à leur taux de rotation important, la conception des modules préfabriqués permet des typologies de logements évolutives. Les équipements de cuisine et les éléments de mobilier des chambres sont commutables. Les modules peuvent être combinés, grâce à un jeu de portes coupe-feu et de panneaux mobiles, en différents logements de 2, 3 ou 4 pièces. Des coursives, qui permettent l'entrée dans chaque logement, tournées vers les espaces collectifs extérieurs sont présentes. Le projet permet donc d'être modulable en fonction des besoins de chacun.



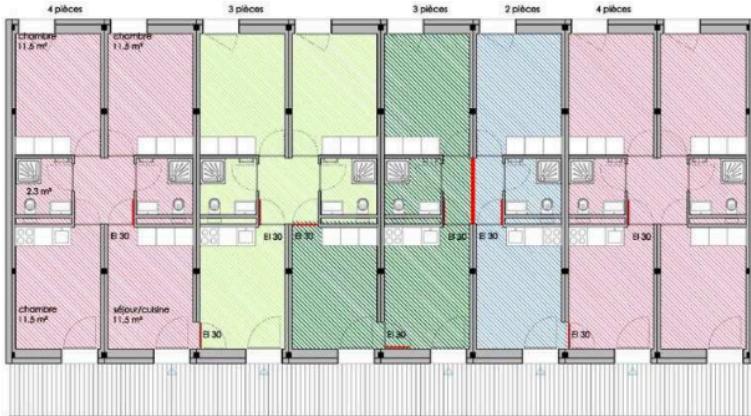


Figure 46 : Exemple d'appartements flexibles pour familles avec un jeu de portes et panneaux mobiles



Figure 47 : Chambre dans le centre

Les enjeux économiques, écologiques et sociaux ont joué un rôle important lors du choix des matériaux. Le recyclage des matériaux et le réemploi des modules dans le futur, ont été pensés au début du projet. Les fondations sont constituées de 128 pieux en bois (mélèze) issus de forêts des alentours de Genève. Les modules sont préfabriqués avec des panneaux de bois en lamellé-collé provenant également des forêts de la région. Environ 3 200 m³ de bois ont été nécessaires pour la construction. La superposition des parois des modules assurent la stabilité du bâtiment et reprennent les charges verticales tandis que l'assemblage des façades assure la stabilité horizontale. Les modules ont été assemblés par le biais de goupilles boulonnées, excluant le risque d'altération des finitions intérieures ou extérieures lors du démontage. L'organisation en trois chantiers parallèles (fondations/préfabrication des modules - livraison/assemblage - finitions) a permis la concrétisation du projet dans un délai très court. ⁵⁶

⁵⁶ HOSPICE GÉNÉRAL. *Inauguration du centre d'hébergement collectif pour migrants de Rigot* p.5.

Module type

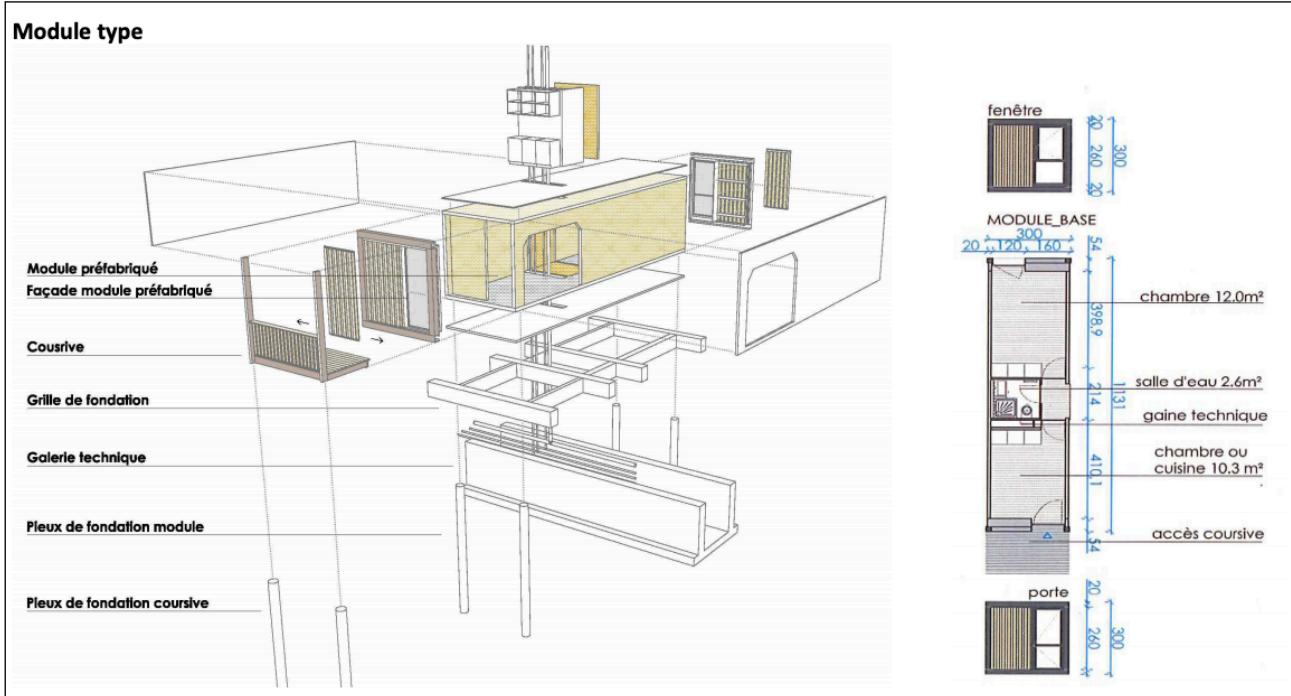


Figure 48 : Module type

5 CONCLUSIONS

5. CONCLUSIONS

Ce travail avait pour objectif de nous intéresser à une grosse problématique présente dans le monde entier : le sans-abrisme. Ce dernier est actuellement bien installé chez nous. Les références architecturales, déjà mises en place pour tenter de solutionner la problématique, nous montrent qu'il est possible d'envisager la modularité dans le futur en terme d'habitats d'urgence.

Une première approche sur le sans-abrisme nous a permis de mieux comprendre les notions sociologiques de ce phénomène. De plus en plus de personnes aboutissent à un niveau de précarité inquiétant. Avec toutes les informations récoltées, nous constatons que certains termes utilisés sont péjoratifs et mettent tous les sans-abris dans un même panier. Les termes "clochard" et "SDF" ont une connotation négative. Il était important de comprendre que ce n'est pas une généralité et qu'il existe divers parcours de vie selon les personnes impactées. Plus souvent présente dans les grandes villes, la précarité se développe également dans les plus petites. Les services d'aide des villes ne manquent pas de travail. Elles essayent d'apporter un soutien moral, financier, matériel ou encore un logement à ces personnes dans le besoin.

L'année 2020 a été particulièrement difficile. Les inégalités déjà présentes se sont empirées. La précarité ainsi que la pauvreté de certains ménages n'ont fait qu'augmenter. Non seulement les hommes sont impactés par le sans-abrisme, mais aussi de plus en plus de femmes et de familles entières se retrouvent sans domicile.

L'engouement des associations pour les constructions modulaires est croissant. Même si cette architecture a l'avantage d'être parfois moins coûteuse, il est essentiel que ces associations puissent obtenir une aide financière des autorités et gouvernements. La rapidité pour la mise en place est un facteur non négligeable et un soutien logistique est favorable au développement des hébergements modulaires d'urgence. Sans cette aide financière et technique, les situations ne pourront pas évoluer et les personnes sans-domicile n'obtiendront pas de solutions positives pour s'abriter.

Les logements d'urgence mis en place aujourd'hui doivent tenir compte des évolutions de la société et proposer sans cesse de nouvelles alternatives, de nouvelles solutions à un maximum de personnes. Le principe mis en avant de la modularité assure des qualités de flexibilité et d'évolutivité dans le cadre d'un logement d'urgence individuel ou collectif.

L'émergence de l'architecture modulaire de ces dernières années nous donne la perspective d'un nouveau modèle d'architecture adaptable dans le sans-abrisme. Les chiffres du sans-abrisme varient en fonction des saisons : en hiver on se protège du froid, en été on se protège des canicules ; en fonction des événements (une crise sanitaire, une guerre, ...).

Ce nouveau système de construction est positif dans une vision d'un avenir proche ou lointain.

Le centre d'hébergement Bastion de Bercy montre qu'il est possible de mettre en oeuvre des projets grâce à l'aide du gouvernement français sensibilisé, qui a débloqué un budget pour la cause du logement d'urgence. En Belgique, le plan d'urgence permet d'entrevoir une amélioration pour les années à venir dans notre capitale. Réhabiliter des immeubles inoccupés avec le système de WoonBox offre la possibilité de diminuer le nombre d'espaces non exploités. Le projet Swot Mobiell quant à lui, montre que l'on peut revaloriser des terrains abandonnés pendant un certain temps. Les espaces publics sont mis en valeur grâce à certaines concrétisations.

La réinsertion sociale dans les centres d'hébergements fait l'objet d'un paradoxe important autour de la présence de « l'autre ». L'autre est un levier qui permet la socialisation, les échanges avec lui, la reconstruction, la réinsertion et au travers des associations, permet de sortir de la pauvreté. L'autre peut également être un frein dans certains cas, en privant d'intimité ou en donnant une mauvaise image de soi. Les architectes doivent donc en permanence gérer cette notion de cohabitation et trouver le juste milieu en proposant des espaces selon le degré de socialisation (la vie collective ou la solitude).

La qualité architecturale peut être atteinte malgré toutes les contraintes auxquelles sont soumis les logements d'urgence. Elle dispose d'un rôle essentiel dans la réinsertion des personnes logées. Un cadre de vie remarquable et nettement meilleur que celui de la rue, offre la possibilité d'entrevoir un avenir constructif. Ces espaces principalement temporaires, accordent aux gens qui en bénéficient, un sentiment de sécurité et de bien-être que tout être humain mérite. Ils ont la qualité de procurer un ressourcement et un retour à une vie socio-économique normale et digne.

Nous ne pouvons pas prédire l'avenir ni l'évolution de nos conditions de vie dans le futur. Personne n'est à l'abri d'une crise économique, d'une crise sanitaire, d'une guerre, d'une modification climatique. Tous ces facteurs sont à prendre en compte car ils peuvent impacter forcément les années à venir.

De nouvelles formes et concepts d'architecture, des innovations, de nouveaux matériaux , de nouvelles technologies implanteront de façon imprévisible les façons de concevoir nos habitats et nos logements.

Je terminerai par une réflexion personnelle : autant le phénomène du sans-abrisme m'a intriguée au début de mes études, autant je suis heureuse de connaître grâce à mon mémoire les issues positives qu'un architecte peut apporter par sa créativité et son analyse à tout être humain. En conclusion, l'architecte et le sans-abri s'adaptent l'un à l'autre et la modularité trouve ici tout son sens.

6 BIBLIOGRAPHIE

6. BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- DAMON, J. (2015). *La question SDF (Le lien social)*. Paris : Presses Universitaires de France.
- DECLERCK, P. (2011). *Les Naufragés. Aves les clochards de Paris*. Paris : Plon.
- FONDATION ABBÉ PIERRE. (2019). *L'État du Mal-logement en France 2019 : 24ème rapport annuel*. Paris.
- FRANCOIS, E. (2019). Émergence de l'architecture container - Étude de la vision des habitations containers. Faculté d'Architecture de Liège.
- MINI MAOUSSE 06 2015/2017. (2017). *Habiter le temporaire : la nouvelle maison des jours meilleurs*. Paris : Éditions Alternatives : Cité de l'architecture et du patrimoine.
- PAVILLON DE L'ARSENAL. (2018). *Habiter plus, habiter mieux*. Paris : Pavillon de l'Arsenal.
- PICHON, P., & CARAËS, M-H. (2012). *La recherche s'expose : espace public et sans domicile fixe*. Saint-Étienne : Cité du Design.
- ROCHE, H. (2020). *L'architecture comme outil pour la réinsertion des plus démunis*. Ecole National supérieure d'architecture de Clermont-Ferand.
- SERRATS, M. (2012). *Le grand livre de l'architecture modulaire économique*. Paris : Éd. Place des Victoires.
- TANCREDI, D. (2016). *Le parcours de vie de personnes sans-abri en région liégeoise*. Faculté d'Architecture de Liège.
- VEXLIARD, A. 1957 (1998), *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Paris

ARTICLES ET REVUES

- BEN HAMOU, N. (2020) *Plan d'urgence logement 2020-2024*. [En ligne]. Disponible sur : https://rudivervoort.brussels/wp-content/uploads/2021/01/Re%CC%81sume%CC%81-Plan-Urgence-Logement_DEF.pdf
- DAMON, J. (2003). Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des « SDF ». *Déviance et Société*, vol. 27, (1), p. 25-42. Cairn.Info. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-1-page-25.htm>.
- DEPREZ, A., SIMON, C. (2016). *La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes*. Rapport de Recherche de l'IWEPS. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.iweps.be>
- FIRDION, J-M. (2005). *Différentes approches du phénomène des personnes sans domicile*. *Population*, vol. 60, p. 569-585. Cairn.Info. <https://www.cairn.info/revue-population-2005-4-page-569.htm>.
- FRANCK, I. (2010). *Agir contre la pauvreté : une responsabilité partagée*. Vivre Ensemble Education. [En ligne]. Disponible sur : <https://vivre-ensemble.be/-action-vivre-ensemble->.
- FRANCQ, B. (2004). *Sans-abrisme et urgence sociale à Bruxelles : L'échec d'une expérience*. *Espaces et Sociétés*, n°116-117, (1), p. 159-174. Cairn.Info. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2004-1-page-159.htm>.
- FRANCQ, B. (2008). *Irrésolution des politiques publiques en Belgique : des pauvres aux sans-abri*. PICHON, P. *SDF, sans-abri, itinérant. Oser la comparaison*. Louvain : Presses de l'Université de Louvain, p. 59-69.
- GUTSCHLACK, N. (2018). *Une nouvelle patrie – ou comment l'architecture crée l'intégration pour réfugiés*. [En ligne]. Disponible sur : <https://lifeathome.ch/fr/2018/04/une-nouvelle-patrie-ou-comment-larchitecture-cree-lintegration-pour-refugies/>.

- LA STARDA. (2018). Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Cinquième édition. [En ligne]. Disponible sur : https://www.lastrada.brussels/portail/images/LAS3220_Denombrement2018_FR_5_BD.pdf

SITES INTERNET

- AMA. (2017). *Les sans-abris : qui sont-ils ?* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-sans-abris-qui-sont-ils/>
- HOUSING FIRST BELGIUM. (2013). [En ligne]. Disponible sur : www.housingfirstbelgium.be
- IWEPS. (2021). *Indicateurs statistiques*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.iwebs.be>
- PREFABRICATIONBOIS. Ossature bois : les niveaux de préfabrication. [En ligne]. Disponible sur : <https://prefabricationbois.com/index.php/2019/03/20/les-niveaux-de-prefabrication-en-ossature-bois/>.
- SPP INTEGRATION SOCIALE. (2017). Appel à projets « *Innovation sociale dans la lutte contre le sans-abrisme & Logements d'urgence 2017* ». [En ligne]. Disponible sur : <https://www.mi-is.be/fr/subsides-appels-projets/appel-projets-innovation-sociale-dans-la-lutte-contre-le-sans-abrisme>
- STABEL. (2017). *Les indicateurs de pauvreté en Belgique en 2017 (EU-SILC)*. [En ligne]. Disponible sur : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-indicateurs-de-pauvreté-en-belgique-en-2017-eu-silc>.
- STEEL CONSTRUCTION. Modular construction. [En ligne]. Disponible sur : https://www.steelconstruction.info/Modular_construction
- STUDIO ORTA. *REFUGE WEAR - HABITENT*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.studio-orta.com/fr/artwork/3/Refuge-Wear-Habitent>.

VIDÉOS

- FEANTSA. (2016, 28 avril). *What is Housing First ?* (vidéo en ligne). YouTube. https://www.youtube.com/watch?time_continue=31&v=NM6MkGocV7A
- SÉRIE FLEX. (2017, 8 novembre). *BASTION DE BERCY - 35ème Jour* (vidéo en ligne). YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=mFHISUY50jQ>
- SÉRIE FLEX. (2017, 24 septembre). *BASTION DE BERCY - Premier Jour* (vidéo en ligne). YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=uUSpqgCF1x4&t=157s>
- SPRB - GOB. (2019, 29 avril). *Les logements modulaires : une solution à l'étude pour faire face à l'urgence sociale* (vidéo en ligne). YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=8aS8MFnBRsk>.

TABLEAU DES FIGURES

- Figure 1 : *Tableau ETHOS* ©FEANTSA

https://www.feantsa.org/download/fr_2525022567407186066.pdf

- Figure 2 : *Graphique du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.* ©STATBEL

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvreté-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvreté-ou-d-exclusion-sociale#figures>

- Figure 3 : *Profil sociodémographique des personnes sans abri.* ©LA STADA

<https://journals.openedition.org/brussels/3944>

- Figure 4 : *L'incroyable «œuvre d'art» pour éloigner les SDF à Liège.* ©LA MEUSE

<https://lameuse.sudinfo.be/287017/article/2018-10-03/lincroyable-oeuvre-dart-pour-eloigner-les-sdf-liege>

- Figure 5 : *REFUGE WEAR - HABITENT* 1992 ©STUDIO ORTA

<https://www.studio-orta.com/en/artwork/3/Refuge-Wear-Habitent>

- Figure 6 : *REFUGE WEAR INTERVENTION LONDON EAST END* 1998 ©STUDIO ORTA

<https://www.studio-orta.com/fr/artwork/86/Refuge-Wear-Intervention-London-East-End-1998>

- Figure 7 : *Évolution du taux de pauvreté monétaire selon le niveau d'éducation.* ©STATBEL

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-indicateurs-de-pauvreté-en-belgique-en-2017-eu-silc>

- Figure 8 : *Évolution des loyers (du marché privé et des logements sociaux).* ©IWEPS

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/loyers-en-wallonie/>

- Figure 9 : *Répartition des communes selon le nombre de RIS pour 1.000 habitants* ©SPP IS

https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.misis.be%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fstatistics%2Fmis_is_2018.2_focus_fr.pdf&psig=AOvVaw2Pa6SveA7ghJ6WaB2XFsf1&ust=1619456126064000&source=images&cd=vfe&ved=0CAIQjRxqFwoTCPComavumfACFQAAAAAdAAAAABAD

- Figure 10 : *Évolution annuelle du nombre d'étudiants bénéficies du RIS - structure par région.* ©ENSEMBLE

<http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble77cpas16>

- Figure 11 : Résultats du test *Housing First* mené en Belgique sur une période de deux ans. ©HOUSING FIRST BELGIUM

<http://www.housingfirstbelgium.be/medias/files/housing-first-belgium-resultats-fr-2.pdf>

- Figure 12 : Schéma de la nouvelle procédure de lutte contre les logements inoccupés. ©PLAN D'URGENCE LOGEMENT 2020-2024

https://rudivervoort.brussels/wp-content/uploads/2021/01/Re%CC%81sume%CC%81-Plan-Urgence-Logement_DEF.pdf

- Figure 13 : Avantages de la préfabrication en modules ©CECOBOIS

<https://www.ecohabitation.com/guides/3505/prefabrique-et-modulaire-croissance-importante-prevue-en-2020/>

- Figure 14 : Logements d'urgence à Zurich ©ZELLER

<https://lifeathome.ch/fr/2018/04/une-nouvelle-patrie-ou-comment-larchitecture-cree-lintegration-pour-refugies/>

- Figure 15 : Photo personnelle ©REMY-PAQUAY

- Figure 16 : Photo personnelle ©REMY-PAQUAY

- Figure 17 : Tête en l'air - Structure préfabriquée ©KOZ ARCHITECTES

<https://europaconcorsi.com/projects/228074-T-te-en-l-air/images/3805013>

- Figure 18 : Tête en l'air - Projet terminé ©KOZ ARCHITECTES

<http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble77cpas16>

- Figure 19 : Constructeur Modulem ©BODARS

<https://www.maisonapart.com/edito/immobilier-gestion-du-bien/proprietaire-locataire/une-maison-modulable-montee-en-3h-1016.php>

- Figure 20 : Containers Dry ©MEDIARAIL

http://mediarail.be/Fret/Intermodal/Conteneur%20maritime/Conteneur_02_Dry.htm

- Figure 21 : Container City ©ALAMY

<http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble77cpas16>

- Figure 22 : Beaufort Court ©ROAD

<https://www.newsteelconstruction.com/wp/beaufort-court-lillie-road-london/>

- Figure 23 : Immeuble à Lenzburg ©RENGGLI

<https://www.renggli.swiss/fr/references/immeuble-dhabitation-lenzburg/>

- Figure 24 : Cadre en acier principal utilisé dans un module latéral entièrement ouvert
©STEEL CONSTRUCTION

https://www.steelconstruction.info/Modular_construction

- Figure 25 : Layout of apartments using partially open sided modules—alternate modules are shaded ©STEEL CONSTRUCTION

https://www.steelconstruction.info/Modular_construction

- Figure 26 : Züri-Modular by Bauart Architekten ©BAUART

<https://bauart.ch/actualites/zueri-modular-fr-fr/#:~:text=La%20Ville%20de%20Z%C3%BCrich%20%C3%A9rite,en%20mati%C3%A8re%20de%20structures%20scolaires>

- Figure 27 : Capture d'écran Google Earth

- Figure 28 : CHU Bastion De Bercy - Mur d'enceinte ©EKOPOLIS

<http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble77cpas16>

- Figure 29 : Bastion De Bercy - Une clôture pour compléter le mur d'enceinte et créer une enveloppe protectrice ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 30 : CHU Bastion De Bercy - Axonométrie globale ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 31 : CHU Bastion De Bercy - Axonométrie détaillée ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 32 : CHU Bastion De Bercy - Mur d'enceinte ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 33 : CHU Bastion De Bercy - Placement des modules ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 34 : CHU Bastion De Bercy - Empilement des modules ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 35 : *CHU Bastion De Bercy - Chambres* ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 36 : *CHU Bastion De Bercy - Espace commun* ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 37 : *CHU Bastion De Bercy - Parc central avec des gradins* ©EKOPOLIS

<https://www.ekopolis.fr/operation-batiment/centre-dhebergement-durgencechu-bastion-de-bercy>

- Figure 38 : *Samenlevingsbouw Brussel - Manque de logements* ©SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/>

- Figure 39 : *Axonométrie d'une WoonBox* © AMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/fr/wat-doen-we/projecten/woonbox/>

- Figure 40 : *Système constructif en panneaux de bois* ©SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble77cpas16>

- Figure 41 : *WoonBox à Molenbeek* ©SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/fr/wat-doen-we/projecten/woonbox/>

- Figure 42 : *Solidair Mobile Living* ©SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/fr/wat-doen-we/projecten/swotmobil/>

- Figure 43 : *Plan d'un module* ©SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/fr/wat-doen-we/projecten/swotmobil/>

- Figure 44 : *Différentes combinaisons possibles* ©SAMENLEVINGSOPBOUW BRUSSEL.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/fr/wat-doen-we/projecten/swotmobil/>

- Figure 45 : *Centre d'hébergement collectif de Rigot* ©Acau Architecture SA

<https://www.batidoc.ch/projet/centre-dhebergement-collectif-de-rigot/797989>

- Figure 46 : *Exemple d'appartements flexibles pour familles avec un jeu de portes et panneaux mobiles* ©

<https://www.batidoc.ch/projet/centre-dhebergement-collectif-de-rigot/797989>

- Figure 47 : *Chambre dans le centre* ©Acau Architecture SA

<https://www.batidoc.ch/projet/centre-dhebergement-collectif-de-rigot/797989>

- Figure 48 : *Module type* ©Acau Architecture SA

<https://www.batidoc.ch/projet/centre-dhebergement-collectif-de-rigot/797989>

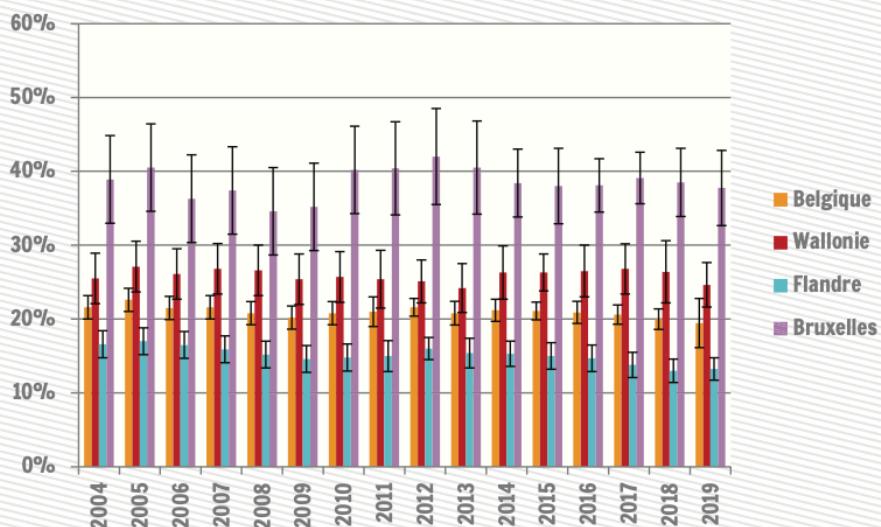
7 ANNEXES

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

24,6%

En Wallonie, un habitant sur quatre vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Évolution des taux de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions belges et en Belgique



Sources : SILC (Eurostat ; Calculs : IWEPS)

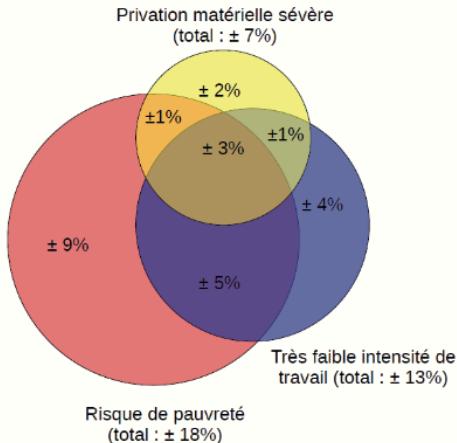
NB : les intervalles de confiance antérieurs à 2012 sont approximatifs.

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale comprend l'ensemble des personnes qui sont en risque de pauvreté, qui sont en situation de privation matérielle sévère et/ou vivent dans un ménage à très faible intensité de travail. Il s'agit donc d'un indicateur composite regroupant l'ensemble de la population touchée par au moins l'une de ces trois dimensions de la pauvreté.

Le risque de pauvreté est une mesure relative et monétaire de la pauvreté. La privation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neufs « biens et services » suivants : payer le loyer, l'emprunt hypothécaire et les factures courantes, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an, posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont peu de personnes en âge de travailler occupent effectivement un emploi (voir fiche taux de très faible intensité de travail pour plus de détail). L'évolution du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est similaire à ce qu'on peut observer pour les indicateurs qui le composent : une relative stabilité, compte tenu des intervalles de confiance et une hiérarchie nette entre régions. La Wallonie se situe entre la Flandre (environ 13,0 % en 2018) et Bruxelles (environ 38,5 % en 2018). Par effet d'agrégation, le taux pour l'ensemble de la Belgique (environ 20,0 % en 2018) se situe entre le taux en Wallonie et le taux en Flandre. Précisons qu'une importante réforme de l'enquête en 2019 (révision de la pondération, recours à des données administratives pour mesurer certains revenus et modification du questionnaire) limite les comparaisons avec les années antérieures.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Répartition des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Wallonie



Le graphique montre comment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se répartit entre les trois indicateurs qui le composent et comment ceux-ci se recoupent partiellement. On a en Wallonie, un taux de risque de pauvreté d'environ 18 %, un taux de privation matérielle sévère d'environ 7 % et une proportion de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail d'environ 13 %. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est d'environ 25 % car de nombreux ménages cumulent pauvreté monétaire, privation matérielle sévère et/ou très faible intensité de travail.

Sources : SILC 2019 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

L'objectif est de construire un indicateur synthétique de pauvreté capable d'englober les différents types de pauvreté. Les trois sous-indicateurs permettent d'identifier les personnes qui vivent dans des ménages « pauvres » selon des critères différents – une hypothèse sous-jacente postule que les personnes vivant dans un même ménage partagent le même niveau de vie. Les trois critères retenus sont le risque de pauvreté (mesure relative de la pauvreté monétaire), la privation matérielle sévère (mesure absolue de la pauvreté d'existence) et la très faible intensité de travail (mesure de l'exclusion de l'emploi).

Pertinence et limites

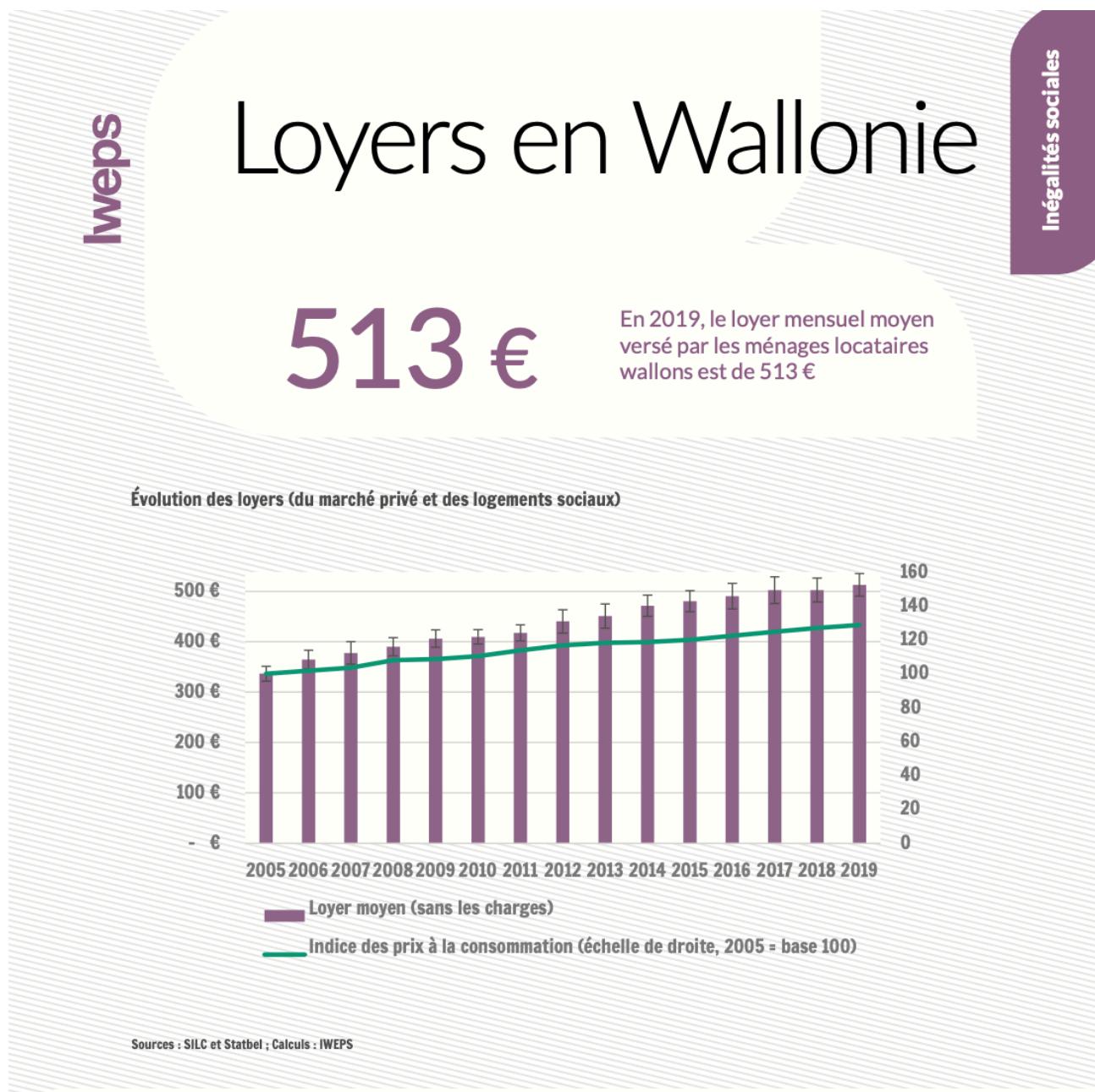
Parce qu'il est composite, cet indicateur a l'avantage de pouvoir mesurer une large variété de situations de pauvreté : pauvreté monétaire, pauvreté absolue et exclusion de l'emploi. Par contre, ce caractère composite – qui rend complexe sa construction – ne facilite pas une compréhension fine du chiffre qu'il livre, notamment parce certaines de ces composantes (revenu et intensité de travail) concernent l'année civile précédent l'enquête.

Une autre limite de cet indicateur, inhérente aux trois indicateurs qui le composent, est qu'il est exclusivement centré sur le ménage. Il ne permet donc pas de prendre en compte les inégalités au sein des ménages, principalement entre femmes et hommes. Enfin, parce qu'il est construit en partie sur base du taux de risque de pauvreté (dont le seuil est national), les comparaisons entre la Wallonie et les autres pays européens sont à mener avec prudence.

Pour en savoir plus :

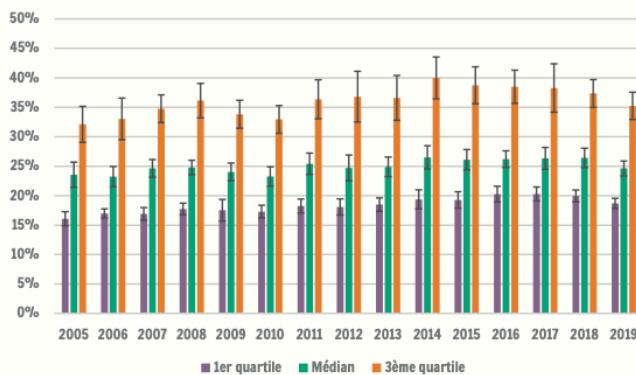
http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Social_inclusion_statistics/fr

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021



Loyers en Wallonie

Evolution de la part des revenus consacrée au loyer



Sur l'ensemble de la période, on observe une légère augmentation de la part du revenu net consacrée au loyer par les ménages locataires. En 2019, la moitié des ménages locataires consacraient plus de 25 % de leur revenu à leur loyer, un quart en consacraient plus de 35 % et un quart en consacraient moins de 9 %. Suite à une importante réforme de l'enquête en 2019 (révision de la pondération, recours à des données administratives pour mesurer certains revenus et modification du questionnaire), les comparaisons avec les années antérieures doivent être menées avec prudence.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Pour cet indicateur, contrairement à la plupart des autres indicateurs de pauvreté, l'unité d'analyse est le ménage et non l'individu.

Pour mesurer les loyers, nous avons pris en compte l'ensemble des locataires (sur le marché privé et de logement social). Notons que les charges ne sont pas comprises dans le montant du loyer. Le loyer étant mesuré au moment de l'enquête, alors que les revenus pris en considération sont la totalité des revenus nets du ménage pour l'année civile précédant l'enquête, on observe un décalage temporel entre le loyer et le revenu (cf. fiche coefficient de Gini). Le revenu pris en compte ici est bien le revenu net du ménage et non le revenu équivalent comme dans la plupart des indicateurs issus de SILC.

Pertinence et limites

Le fait que les indicateurs présentés ici s'inscrivent dans une approche de type budget des ménages – et non dans une étude du marché locatif – ne permet pas d'estimer le montant du loyer que doit débourser un candidat locataire cherchant aujourd'hui un bien à louer.

Par ailleurs, on peut se demander s'il n'y a pas une légère sous-estimation des loyers dans l'enquête SILC. En effet, en comparaison avec les résultats de l'enquête sur les loyers privés en Wallonie (menée par la CEHD), il semblerait que SILC sous-estime les loyers médian et moyen (ou vice-versa) - la différence de résultat entre les deux enquêtes étant statistiquement significative. Il faut donc être prudent dans l'interprétation des résultats.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>

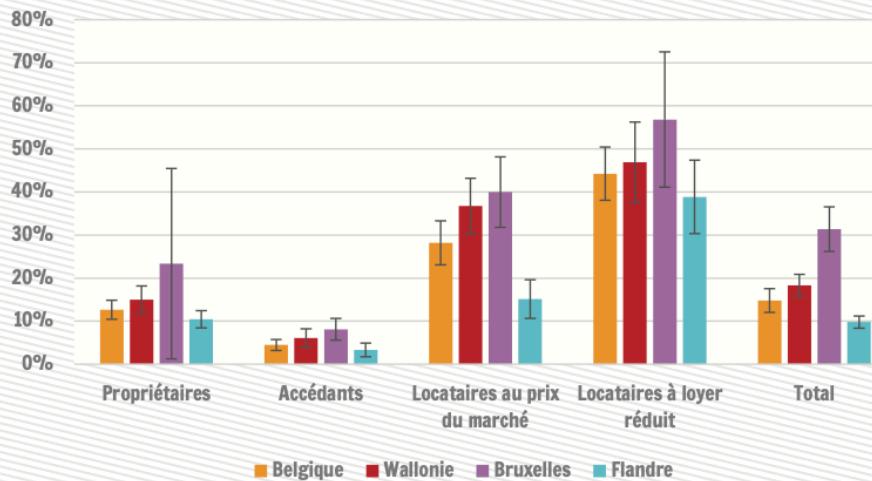
Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021

Taux de pauvreté selon le statut du logement

36,7%

En Wallonie, 36,7 % des locataires au prix du marché ont un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de pauvreté selon le statut du logement



Sources : SILC 2019 (revenus 2018) ; Calculs : IWEPS

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2018, le taux de risque de pauvreté des membres de ménages locataires sur le marché privé se situait entre 30,3 % et 43,2 %.

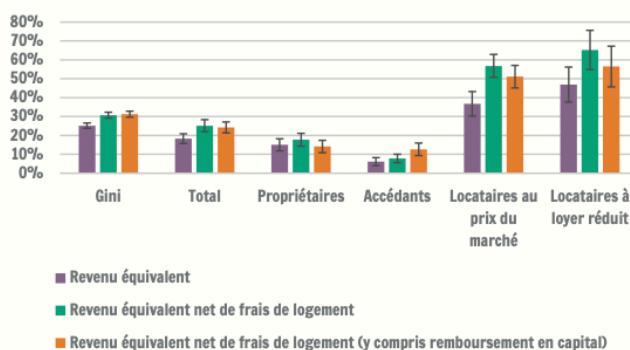
En Wallonie, et dans les autres régions, les différences de risque de pauvreté monétaire entre les locataires et les propriétaires (y compris les accédants) sont très importantes. Notez que les locataires à prix réduit comprennent principalement des locataires de logement social mais aussi quelques locataires louant pour un loyer réduit un logement à des proches ou à leur employeur. Le risque est ainsi de l'ordre de trois à quatre fois plus important pour les locataires que pour les propriétaires. Si l'on compare les régions, on observe moins de différences internes entre catégories entre la Wallonie et Bruxelles qu'entre la Wallonie et la Flandre – alors que les différences de taux de risque de pauvreté total sont moindres entre la Wallonie et la Flandre. Cela s'explique par le fait que l'accès à la propriété en Wallonie est plus proche de l'accès à la propriété en Flandre que de l'accès à la propriété à Bruxelles.

Pour terminer, précisons qu'il faut être vigilant dans l'interprétation de la ventilation de cet indicateur. L'accès à la propriété n'a visiblement pas ou peu d'effet direct sur le revenu : être propriétaire de son logement n'apporte pas de rentrées financières. La relation inverse est plus probable : un faible revenu est un frein à l'accès à la propriété.

Taux de pauvreté

selon le statut du logement

Taux de pauvreté net de dépenses lié au logement



Sources : SILC 2019 (revenus 2018) ; Calculs : IWEPS

plus faible, mais ils ont plus de frais pour se loger. Ainsi, les nouveaux taux de pauvreté pour les locataires sont bien plus élevés. L'inégalité globale, mesurée par le coefficient de Gini, est aussi plus élevée. Concernant les accédants, on constate une certaine forme d'épargne forcée par les remboursements en capital. En effet, si leur taux de pauvreté est plus faible que celui des propriétaires sans emprunt quand on ne prend pas en compte les remboursements en capital, cette différence disparaît quand on les prend en compte.

Pour prendre en compte les différences de coût du logement entre ménages sur le niveau de vie, nous avons calculé un nouveau revenu équivalent (cf. fiche coefficient de Gini) net de frais de logement. Ces derniers comprennent les charges (eau, gaz, électricité, communs), les petites réparations, les impôts liés au logement, les assurances incendies, le loyer et les intérêts payés sur le prêt hypothécaire. Nous avons aussi calculé un indicateur déduisant non seulement les intérêts, mais aussi les remboursements en capital. À partir de ces revenus, de nouveaux indicateurs d'inégalité et de pauvreté (avec un nouveau seuil de pauvreté) ont été calculés.

Il en ressort une « double peine » pour les locataires. Non seulement leur revenu est

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Les revenus et les frais du logement sont globalisés au niveau du ménage. Le revenu total est pondéré selon des conventions internationales, pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelles réalisées (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Cela permet d'estimer le niveau de vie de chaque individu. Si le ménage est l'unité centrale de l'analyse, c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Pertinence et limites

Les données présentées ici se basent sur les budgets des ménages, c'est-à-dire, leurs revenus et leurs dépenses liées au logement. Il ne s'agit pas de mesurer l'évolution actuelle du marché locatif ou acquisitif. Les dépenses actuelles de logement dépendent souvent d'éléments antérieurs (prix d'achat et taux d'intérêt au moment de l'acquisition, loyer indexé (ou pas) depuis plusieurs années...).

Notons aussi qu'il y a un léger décalage temporel entre les frais du logement et le revenu. Les premiers sont mesurés au moment de l'enquête alors que le second est estimé pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021



Wallonie



Iweps

<http://www.iweps.be>

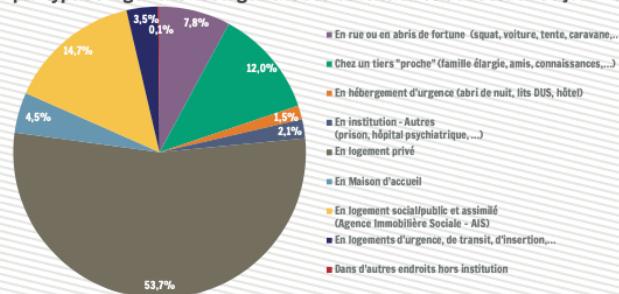
Fiche I017-PAUV.STA.LOG. - dernières données régionales disponibles au 01/03/2021

Accueil de jour - aide au logement réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

23 357

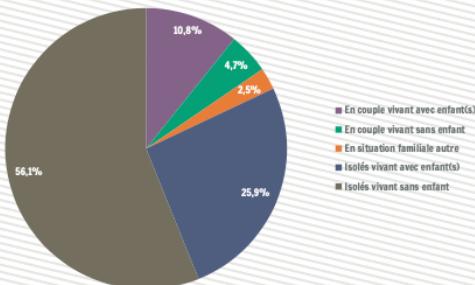
C'est le nombre d'accompagnements et rencontres individuels réalisés par les services d'accueil de jour - aide au logement, partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2018

Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide au logement en Wallonie (2018)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 427) (9 services répondants de 5 RSU)

Répartition par type des ménages des bénéficiaires de l'accueil de jour - aide au logement en Wallonie (2018)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 469) (9 services répondants de 5 RSU)

Au cours de l'année 2018, 1 549 personnes ont bénéficié des services « d'accueil de jour - aide au logement » (AJ-L). La répartition homme/femme est relativement équilibrée (hommes 53,8 % / femmes 46,2 %).

Il ressort de l'identification du type de logement/hébergement que plus de deux tiers des personnes occupaient un logement soit privé (53,7 %), soit social/public (14,7 %). Pour le tiers restant, les personnes dorment en rue, en abri de fortune, en hébergement d'urgence, chez un tiers « proche », en institution... L'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux est plutôt du type « maintien dans le logement » pour les premiers et du type « (ré)insertion » dans le logement pour les seconds.

De l'examen de la répartition par type de ménage, il ressort que :

- plus de la moitié des bénéficiaires sont des « isolés vivant sans enfant » (56,1%). Remarquons que parmi ces derniers, ceux qui sont à la recherche d'un logement, sont confrontés à une faible offre de logements sociaux de petite taille (appartement une chambre, studio...);
- plus d'un tiers sont en ménage avec enfant(s) (« isolés avec enfant(s) » ou « couples avec enfant(s) ») (36,7 %).

Accueil de jour - aide au logement

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Nombre d'interventions - rencontres et/ou accompagnements des usagers en individuel - réalisées par les services d'accueil de jour - aide au logement - partenaires des relais sociaux urbains en Wallonie (2019)

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2019
Entretiens individuels lors d'une permanence, d'un travail administratif, lors de suivi de dossier (à l'exclusion des "visites" domiciliaires et des "accompagnements physiques")	12 225
Nombres de visites domiciliaires	6 347
Accompagnements physiques (d'un usager vers une structure extérieure)	1 663
Autres interventions	3 778
Total des rencontres et/ou accompagnements 'individuels' des usagers	24 013

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (8 services répondants de 4 RSU)

Le tableau ci-dessus illustre la diversité des interventions réalisées, dans des rapports individuels avec les usagers, par les services « d'accueil de jour - aide au logement », à savoir :

- celles visant à une (ré)insertion dans le logement : identification des besoins, accompagnement dans les démarches administratives et la recherche de logement... ;
- et celles veillant au maintien dans le logement lorsque les bénéficiaires en disposent déjà : visites domiciliaires, déplacements physiques (et au besoin accompagnements) en vue de s'assurer qu'ils s'adaptent bien à la vie dans leur logement et prennent bien soin de celui-ci. Notons qu'au-delà des interventions présentées dans ce tableau, les services d'AJ-L ont organisé 318 « ateliers collectifs » : préparation, accompagnement dans la recherche (mais aussi dans l'entretien d'un logement).

Définitions et sources

Cette fiche porte d'une part sur les interventions de « l'accueil de jour - aide au logement » (AJ-L) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie, et d'autre part sur les caractéristiques de ses bénéficiaires. Par « accueil de jour », on entend toutes les activités proposées par les services travaillant la journée : lieu de rencontre, d'écoute, d'accompagnement et/ou de permanence sociale permettant au public en situation d'exclusion de retrouver des liens sociaux et de se restructurer peu à peu.

Le qualificatif « aide au logement » indique la particularité de ce dispositif qui est de contribuer à l'accès aux droits fondamentaux par le logement. Il s'agit de services qui accompagnent les personnes dans leur réinsertion et leur maintien dans le logement.

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services d'AJ-L partenaires constituent une source d'information unique :

- d'une part, sur les personnes vivant dans la « grande précarité » qui constituent un public très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC ;
- et d'autre part, sur la multitude et la diversité des interventions réalisées par les travailleurs sociaux.

Limites :

- Une sous-estimation à la fois du nombre des bénéficiaires et du nombre des interventions. L'accueil de jour fourni par des institutions non partenaires d'un RSU n'est pas capté. Il y a également certains services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires ;
- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents ;
- Une incertitude sur l'uniformité entre services, sur les critères de prise en compte ou pas d'une intervention dans leur dénombrement.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021

ANNEXE 5 - Housing First Belgium

ANNEXE 6 - FEANTSA

Qu'est-ce que la FEANTSA ?

La FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travailant avec les Sans-Abri, est une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. L'objectif de la FEANTSA est d'empêcher et de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes sans domicile et des personnes menacées par l'exclusion liée au logement, en encourageant et facilitant la coopération entre tous les acteurs importants luttant contre l'exclusion liée au logement en Europe. La FEANTSA compte actuellement plus de 100 organisations membres qui travaillent aux quatre coins de l'Europe, dans presque tous les États membres. La majorité des membres de la FEANTSA sont des associations nationales ou régionales de prestataires de services qui soutiennent les personnes sans domicile avec une large gamme de services, incluant le logement, la santé, l'emploi et l'aide sociale.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la FEANTSA :

FEANTSA
194 Chaussée de Louvain
1210 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 2 538 66 69
Fax : +32 2 539 41 74

Email: information@feantsa.org
Site web: www.feantsa.org

Mettre un terme au sans-abrisme, c'est possible !



 La présente publication a été commanditée dans le cadre du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013).

Ce programme est géré par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie européenne dans ce domaine.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27 des pays de TAEE-EEA ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

PROGRESS a pour mission de renforcer la contribution de l'UE et d'aider ainsi les États membres à respecter leurs engagements et mener à bien leur action en vue de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de bâtir une société plus solidaire. Dès lors, il contribuera :

- Fournir une analyse et des conseils politiques sur l'emploi, la solidarité sociale et l'égalité des sexes;
- Contrôler la mise en œuvre de la législation et des politiques européennes au niveau national et de la solidarité sociale et de l'égalité des sexes;
- Promouvoir le transfert de politiques, de l'apprentissage et du soutien parmi les États Membres sur les objectifs européens; et
- Relayer les opinions des acteurs et de la société en général.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :
<http://ec.europa.eu/progress>

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et la Commission décline toute responsabilité de l'utilisation faite des informations contenues dans le présent document.



2010
Année européenne
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale

**2010 BUILDING A
EUROPE FOR ALL**
www.endpoverty.eu



Mettre un terme au sans-abrisme peut apparaître aux yeux de certains comme un rêve irréaliste, mais nous pensons à la FEANTSA que si les objectifs décrits ici sont incorporés dans des politiques intégrées relatives au sans-abrisme, nous pourrons enfin mettre un terme au sans-abrisme.



Personne ne devrait dormir dans la rue

Personne ne devrait être forcée à dormir dans la rue à cause du manque de services de qualité adaptées à ses besoins et ses aspirations. Aujourd'hui, en Europe, il est inacceptable que certaines personnes soient obligées de mettre en danger leur sécurité, santé et dignité en dormant dans la rue.

Personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée

Personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période considérée comme « urgence » est dépassée. Les centres d'hébergement se doivent d'être une solution temporaire à un phénomène complexe. Ils ne sont pas conçus comme des solutions à long terme pour les personnes vulnérables et ne devraient pas remplacer les vrais logements.

Personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire

Les logements provisoires, les foyers d'hébergement, d'insertion et de transition accompagnés sont des étapes intermédiaires vers un logement à long terme. L'intention est que la durée du séjour soit courte. Malheureusement, ces formes d'hébergement peuvent se transformer en solutions plus permanentes que ce qu'il n'est souhaitable, obligeant des personnes à vivre dans des situations inappropriées sur le long terme.

Personne ne devrait sortir d'une institution sans options de logement

Personne se trouvant dans une institution –un hôpital, un centre de soins ou une prison – ne devrait sortir sans accompagnement et options adéquates de logement. Les jeunes personnes qui quittent les centres de prise en charge, les malades qui quittent l'hôpital ou les anciens prisonniers sont souvent vulnérables et doivent être accompagnés pour éviter de faire un aller-retour entre les centres de prises en charge et les situations de sans-abrisme, grâce à un accompagnement et des bonnes opportunités de logement.

Aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de la transition vers la vie indépendante

La transition vers la vie indépendante est une période où les personnes sont très vulnérables et risquent de se retrouver sans-abri. Aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de l'absence d'options de logement, de services ou de droits à des allocations au cours de la transition vers la vie indépendante. Il convient d'aider les jeunes à vivre de façon indépendante et à avoir accès à des options adéquates de logement.

Le sans-abrisme en Europe

De nombreux hommes, et de plus en plus de femmes et d'enfants, sont actuellement sans domicile dans l'Union européenne. Qu'ils dorment dans la rue ou qu'ils séjournent à long terme dans des centres d'hébergement, leurs droits fondamentaux sont violés.

De nombreux facteurs peuvent être à l'origine de l'exclusion liée au logement. Ces facteurs ne sont pas seulement individuels ou basés sur les relations, tels que le divorce, les dé-

cès, les maladies mentales, la violence domestique ou l'abus de substances. De fait, les facteurs structurels tels que le manque d'accès à un logement abordable, le chômage, l'emploi précaire et la discrimination jouent également un rôle important. Il en va de même pour les facteurs institutionnels tels que les services mal coordonnés et les systèmes d'allocation mal structurés. Sans effort concerté des décideurs politiques pour combattre ces problèmes, trop de personnes et familles se retrouvent à la rue ou passeront des mois ou des années dans des hébergements temporaires.

Pour mettre un terme au sans-abrisme, il ne faut pas criminaliser les personnes sans domicile ou émettre de jugements sur leur situation. En revanche, il faut investir du temps et des ressources dans des solutions durables à l'exclusion liée au logement et proposer des alternatives personnalisées. Il est temps d'arrêter d'investir dans des mesures temporaires ou des solutions d'urgence qui, pendant plusieurs décennies, n'ont fait que « gérer » le problème du sans-abrisme sans l'éliminer. Dirigeons-nous vers une Europe désireuse de mettre un terme au sans-abrisme. Une fois pour toutes.